

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
21 DECEMBRE 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Rapports d'activité des
syndicats intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2023
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 22 décembre 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE* , Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur LE GARSMEUR

*Madame BOGE présente à partir du dossier 23 H 19

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD
Madame BOUTIN à Madame LESUEUR
Monsieur BASSINE à Monsieur MIRABELLI
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame BOGE à Monsieur THOMAS
Monsieur ROUXEL à Monsieur LE GARSMEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20231221-23-H-03-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

N° DE DOSSIER : 23 H 03

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur MIRABELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2022 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL)
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)
- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP)
- Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports des syndicats intercommunaux.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIARSGL

EAUX USÉES,
BASSINS DE
RÉCUPÉRATION
DES EAUX
PLUVIALES...

2022



M. Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal
Maire de Saint-Germain-en-Laye
Conseiller départemental des Yvelines

SOMMAIRE

Carte d'identité	4-7
Que s'est-il passé en 2022 ?	8-9
Données budgétaires	10-11
Données administratives, juridiques et de commande publique.....	12-13

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) est en charge du réseau de transport des eaux usées et pluviales collectées par ses communes membres.

En fonction des secteurs, les réseaux du SIARSGL collectent les eaux usées et pluviales sous forme séparative* ou sous forme unitaire**. Les eaux collectées sont ensuite rejetées dans le réseau de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine (CASGBS) au niveau du poste Rive Gauche au Pecq, puis traitées par la station du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Aval à Achères.

Le 24 janvier 2018, le syndicat a choisi de confier la gestion de son réseau et de ses ouvrages à la société SUEZ, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), jusqu'au 31 décembre 2024. Le délégataire est donc compétent pour la gestion et l'entretien :

- de l'ensemble des collecteurs*** et galeries figurant à son patrimoine ;
- des ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, bassins de stockage, déversoirs d'orage, chambres à sable, etc. ;
- de la collecte des effluents dans les rues où les communes ne disposent pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

Il est chargé de :

- l'entretien général de son réseau et de ses équipements ;
- tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc. ;
- toutes études nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc.) et notamment la gestion des rus dans leurs parties canalisées.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2022, le Syndicat agit comme délégataire pour la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine, dans le cadre de la convention de délégation de compétence en matière de transport des eaux usées et eaux pluviales.

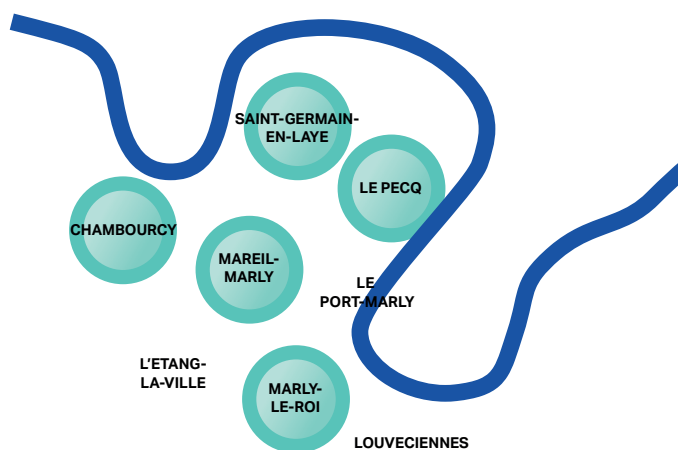
En effet, l'agglomération s'est vu transférer de plein droit, au 1^{er} janvier 2020, les compétences « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines ». Dans l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice de ces compétences, le cadre légal et réglementaire ouvre la possibilité de déléguer, en tout ou partie, à un syndicat les compétences relatives à l'assainissement. Les compétences

**Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles.*

***Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.*

****Canalisation ou conduite principale sur laquelle sont raccordées les canalisations secondaires de récupération des eaux usées et pluviales.*

déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la communauté délégante. La convention de délégation vise à préciser les conditions dans lesquelles le syndicat assure le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales urbaines sur son territoire pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine.



OUVRAGES

3 postes de relèvement (PR) :

- PR Rive gauche au Pecq (2179 m³/h).
- PR Fonderie au Pecq (1604 m³/h).
- PR RN13 au Port-Marly (250 m³/h).

- 16 déversoirs d'orage (DO) et trop-plein (TP).
- 10 chambres à sable.
- 2 siphons (Le Port-Marly, Le Pecq).
- 1 bassin d'orage enterré (situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye).
- 1 vanne de délestage (située au Pecq).
- 1 bassin de stockage restitution de 600 m³ situé au Port-Marly 1 bassin de stockage restitution de 4000 m³ situé au Pecq.

ÉQUIPEMENTS DE MESURES

10 points de mesures pour l'autosurveillance du réseau :

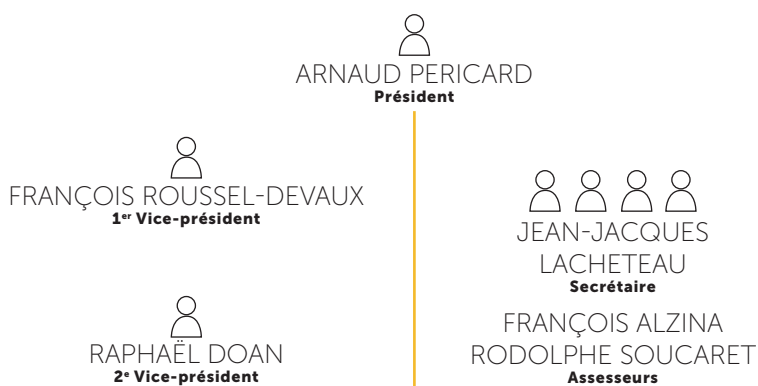
- DO de la vanne de Normandie au Pecq.
- DO de la rue des prairies au Pecq.
- DO à l'angle entre la place Aschaffenburg et la rue du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye.
- TP du bassin Corbière au Pecq.
- TP PR Fonderie au Pecq.
- TP du PR Rive Gauche au Pecq.
- TP du bassin de Port-Marly.
- Ru de l'Etang-la-Ville avant confluence avec le ru de Buzot au Pecq.
- Ru de Marly au Port-Marly.
- Ru Jean Jaurès au Port-Marly.
- 2 pluviomètres.

Le SIARSGL dispose depuis 2013 d'un règlement d'assainissement collectif définissant les conditions et modalités de raccordement aux réseaux intercommunaux. Ce document précise :

- les prescriptions techniques concernant la réalisation des ouvrages de raccordement des particuliers et industriels ;
- les obligations réglementaires concernant l'entretien et le contrôle des installations ;
- les frais d'établissement et les redevances applicables ;
- le débit maximum autorisé de 1 L/s/ha pour les rejets d'eaux pluviales au réseau ;
- les relations entre l'exploitant et les abonnés du service. Le règlement d'assainissement permet ainsi d'améliorer la qualité du service public en apportant une meilleure lisibilité des règles applicables à chaque usager.

> Le linéaire du réseau du SIARSGL se décompose de la manière suivante 15 277 ml en unitaire, 12 912 ml en eaux usées (dont 361 ml de canalisation de refoulement), 11884ml en eaux pluviales (dont le ru de Buzot, le ru de l'Etang et le ru de Marly). Soit un TOTAL de 40 073 mètres linéaires.

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



> **32** NOMBRE TOTAL D'ÉLUS
dont 16 TITULAIRES

UNE MUTUALISATION EFFICACE DE RESSOURCES PILOTÉE PAR UNE MÊME DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une collaboration fructueuse en matière de mutualisation des moyens a été mise en place entre quatre syndicats intercommunaux Boucles des Yvelines.

Cette initiative novatrice vise à optimiser les ressources disponibles et à renforcer l'efficacité des services proposés aux citoyens.

Les quatre premiers partenaires engagés dans cette démarche sont :

- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSL) ;
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) ;
- Le Syndicat Intercommunal Valoiseine.

En 2016, deux autres syndicats rejoignent cette dynamique de mutualisation :

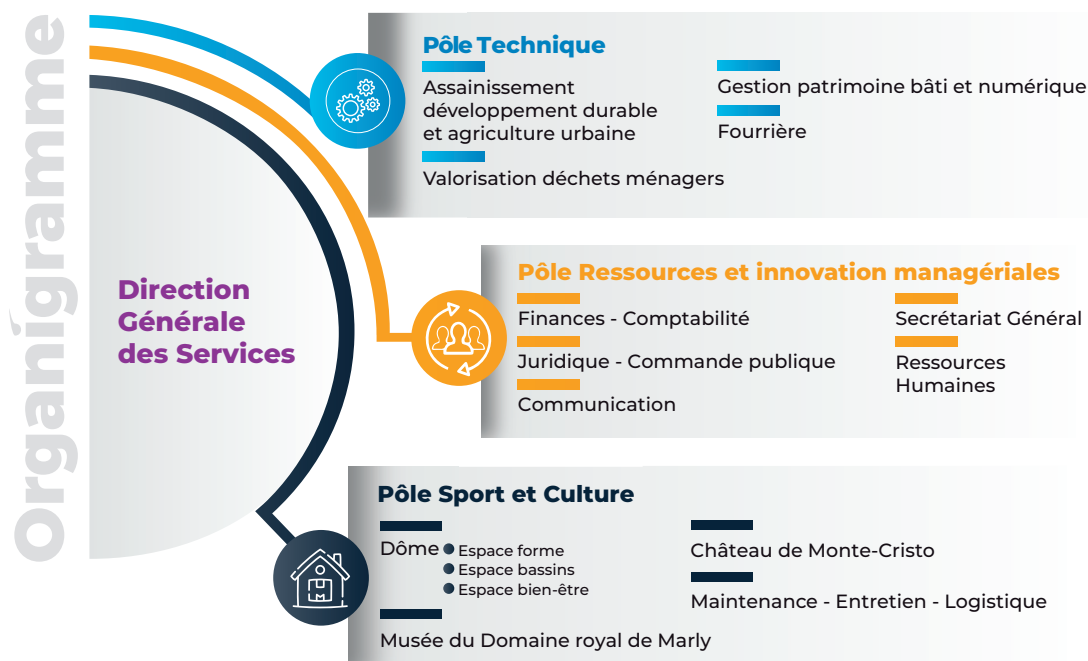
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo ;
- Le Syndicat Intercommunal pour la gestion du musée de Louveciennes Marly-le-Roi.

La mutualisation des moyens techniques et administratifs réunie sous la marque UNILYS, demeure ainsi une source d'inspiration et de réussite pour notre communauté, témoinnant de notre engagement collectif.

➤ Frais généraux : **38 930 €**
 Masse salariale : **140 815 €**
 Soit un total de : **179 745 €**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX BOUCLES DES YVELINES

Des services mutualisés répartis en 3 pôles



70 agents dont 40% travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

FAITS MARQUANTS

- Diagnostic structurel du poste Fonderie au Pecq.
- Réalisation des travaux de réhabilitation du poste de Fonderie.
- Finalisation et réception des travaux de construction du bassin Corbière au Pecq.
- Réalisation de l'analyse des risques de défaillance des ouvrages du syndicat.
- Finalisation de l'expérimentation Aquatiris (traitement des eaux usées des péniches par phytoépuration).

ACTIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE SUR LES POSTES DE REFOULEMENT

- PR Rive Gauche :
 - renouvellement partiel de la pompe 3 ;
 - renouvellement partiel de la pompe 2.
- PR Fonderie :
 - renouvellement partiel de la pompe 1 ;
 - renouvellement de la pompe 3 ;
 - renouvellement partiel de la télégestion sofrel.
- Curage des bâches de relevage des postes qui a généré 42.06 tonnes de déchets sableux et graisseux.
- Poursuite de l'exploitation du nouveau bassin de stockage et restitution du Port-Marly.
- Accompagnement technique du SIARSGL dans le cadre de la création du bassin de stockage et restitution de Corbière au Pecq et intégration de cet ouvrage dans le périmètre du contrat par voie d'avenant.
- Pas d'activation du plan de gestion de crue au cours de l'année 2022.



SUR LE RÉSEAU

- Réalisation de la visite annuelle du réseau.
- Curage préventif de 1 935 ml de canalisations.
- Inspection télévisée de 756 ml de canalisations.
- Pompage de 9 chambres à sables dont la plupart à fréquence semestrielle.
- Extraction de 194 tonnes de sable en provenance des chambres à sable et du curage des réseaux.
- Réalisation de 87 enquêtes de conformité, dont 85 dans le cadre de ventes. Parmi ces 87 enquêtes, 20 ont mis en évidence des raccordements non conformes.
- Remplacement d'un ouvrage de type fonte de voirie.
- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires.
- Transmission mensuelle des données d'autosurveillance au format SANDRE pour les services de l'Etat et le SIAAP.
- Création de 4 branchements assainissement neufs.
- Suivi de l'avancement des projets d'aménagements immobiliers vis-à-vis des aspects assainissement.
- Instruction des documents administratifs relatifs à l'assainissement (réponses DT, DICT, permis de construire, demandes d'autorisation de branchements, ...).
- Poursuite du Diagnostic permanent mis en place fin 2021.

BILAN DES DÉVERSEMENTS

La pluviométrie enregistrée 433,2 mm en 2022 est nettement inférieure à celle de 2021 (598,5 mm en 2021).

Sur un système de collecte en très grande majorité unitaire, cette année sèche s'est traduite par une baisse des volumes transités globaux ainsi qu'une baisse des volumes déversés.

Le bilan des volumes déversés par le système, toutes situations confondues, représente environ 10.3 % des volumes transitant répartis de la manière suivante :

- 50 332 m³ par temps sec, soit 0,89 % des volumes transitant tous associés à des situations inhabituelles.
- 537 481 m³ par temps de pluie, soit 9,46 % des volumes transitant dont 40 912 m³ suite à des situations inhabituelles, soit 0,72 % des volumes transités.

En soustrayant les situations inhabituelles, le bilan des volumes déversés par le système représente 8,7 % des volumes transitant.

Le volume total pompé au droit du PR Rive Gauche (exutoire du système) est de 5 093 315 m³. Le volume total transité dans le système est de 5 681 127 m³.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

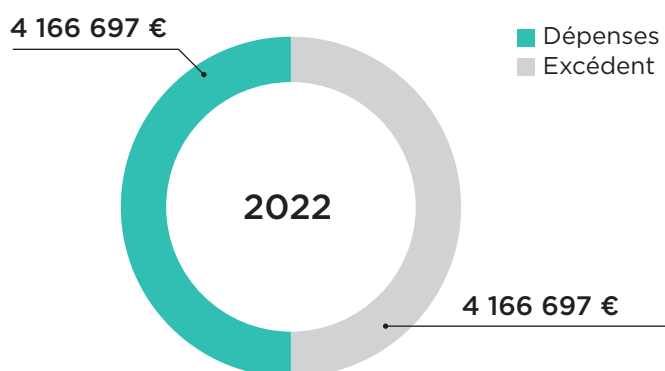
En Investissement, les dépenses d'investissement 2022 diminuent fortement (- 27%) par rapport à 2021 du fait de la fin des opérations de travaux sur les bassins Port-Marly et Corbière.

Le transfert de compétence bouleverse le suivi comptable de la section d'investissement : l'ensemble des opérations ne sont plus ventilées par nature comptable sur les comptes d'immobilisation, mais par opérations sur le compte 4581.

Tous les emprunts ont été transférés à la CASGBS.

Le bassin Corbière représente la part la plus importante des coûts avec 3 556 k€. Début des travaux sur le poste Fonderies pour 43 k€.

La section d'investissement s'équilibre comme la section de fonctionnement, via des versements trimestriels de la CASGBS sur la base des montants facturés au réel. Comme pour les dépenses, l'ensemble des titres sont comptabilisés sur des comptes tiers. Le FCTVA, et les subventions sont à présent comptabilisés au niveau de la CASGBS.



FONCTIONNEMENT

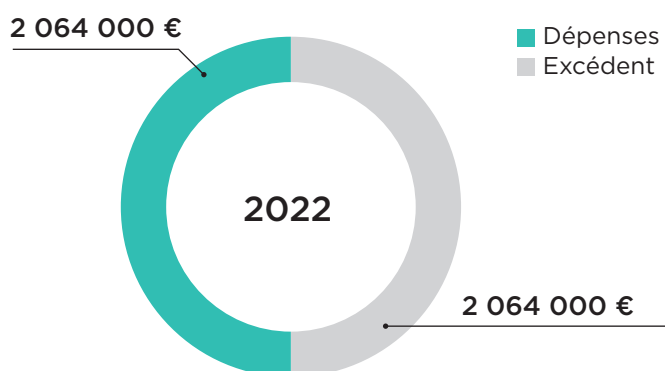
En Fonctionnement, hors opérations d'ordre, charges financières (transférées à la CASGBS) et charges exceptionnelles, les réalisations 2022 sont en hausse + 13% pour atteindre 497,4 k€ principalement sur les charges à caractère général.

Le transfert des excédents passés à la CASGBS pèse sur la section de fonctionnement pour 1 566,6 k€.

La hausse des charges à caractère général s'explique principalement par l'augmentation du coût de la DSP (+ 53,7%) avec l'intégration des nouveaux ouvrages.

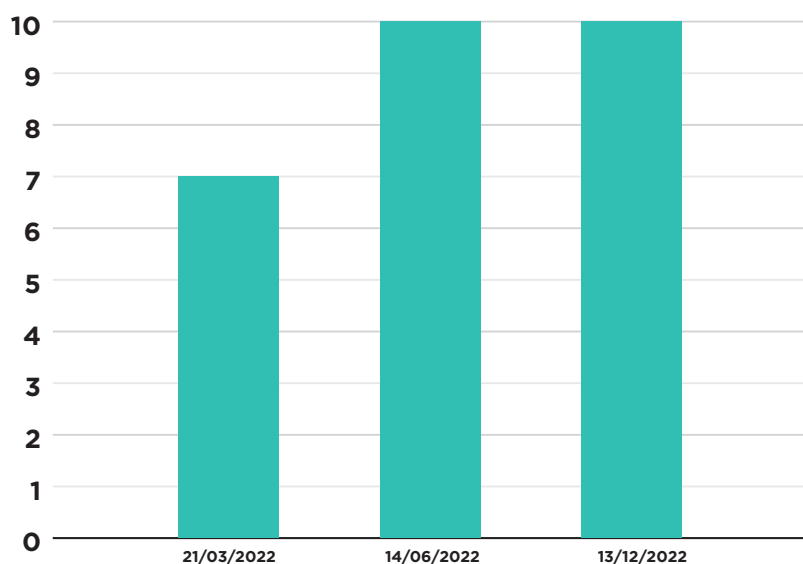
Une charge exceptionnelle de 108,2 k€ est comptabilisée en 2022 pour le suivi du SARS COVID dans les eaux usées (Citywatch). La prestation a été arrêtée en cours d'année. La totalité de la prestation (1 an) a été facturée en 2022.

Après une progression constante entre 2016 et 2020, les charges de personnel se stabilisent depuis 2021 pour atteindre 194 k€. Le syndicat profite de la baisse de la quote-part Unilys (-1 point en 2021, -4 points depuis 2020) avec le transfert de compétence à la CASGBS, qui ne permet cependant pas de complètement compenser la hausse du point d'indice et le GVT (Glissement Vieillessement Technicité).



DONNÉES ADMINISTRATIVES

Présents par comité SIA



3 Nombre de comités

16 Nombre de délibérations

2 Nombre de décisions

DONNÉES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE



DOSSIERS JURIDIQUES

- Nombre de dossiers juridiques complexes ouverts : 0
- Nombre de dossiers juridiques complexes clos : 1



COMMANDE PUBLIQUE

- Nombre de procédures commande publique : 1
- Nombre d'avenants marchés publics : 0
- Nombre d'avenants DSP : 1



DOSSIERS TRANSVERSAUX (UNILYS)

- Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys ouverts : 6
- Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys clos : 9



DOSSIERS MARQUANTS

- Participation aux suivis d'exécution des marchés de travaux sur les ouvrages.
- Début d'exécution de la convention de délégation de compétence en matière de transport des eaux usées et eaux pluviales avec la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87
www.unilys.fr



SIA
*Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de la Région
de Saint-Germain-en-Laye*

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIVOM

FOURRIÈRE
VIGNES
SDIS
CSAPA

2022



ÉCO-FOURRIÈRE
DES QUARANTE SOUS



SOMMAIRE

Carte d'identité	4-7
Que s'est-il passé en 2022 ?.....	8-11
Données budgétaires	12-13
Données administratives, juridiques et de commande publique	14-15

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un syndicat dit "à la carte", composé de quatre sections : la section Fourrière (automobile et animale), la section Gestion des Vignes, la section SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la section CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

LA FOURRIÈRE

[40 COMMUNES ET 1 EPCI ADHÉRENT À CETTE SECTION]

Située à Poissy (78300), elle assure le gardiennage des véhicules faisant l'objet d'une réquisition d'enlèvement ordonnée par les services de police ou d'une donation des particuliers. Les véhicules sont remorqués par une entreprise de dépannage (Auto-Dépannage Val de Seine), couvrant l'ensemble des communes adhérentes. Elle compte 275 places de stationnement réparties selon deux critères : véhicules destinés à la revente par les domaines et les véhicules destinés à la destruction. Ces critères sont attribués par le "SI Fourrière".

La fourrière accueille également les animaux récupérés par les forces de l'ordre et déposés sur place. Une convention d'objectifs a été signée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) qui s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens du refuge de Plaisir en vue d'accueillir et de faire adopter les animaux en provenance de la fourrière.

LES VIGNES

[2 COMMUNES MEMBRES]

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section « Gestion des Vignes » et participent, à parts égales, à son fonctionnement. Cette carte du SIVOM a pour compétence l'exploitation de 2 000 pieds de vigne de pinot noir sur une superficie de 1500 m². Elle est située sous la terrasse du Château de Saint-Germain-en-Laye et sur le rond-point Charles de Gaulle à Fourqueux.

Le vin issu des vignes de la terrasse est appelé "*Vin des Grottes*" et celui issu des vignes de Fourqueux est appelé "*Les bulles de Fourqueux*". L'échéancier des soins d'entretien de la vigne et la vinification sont confiés à la société Hédonia.20, tandis que les traitements et l'entretien sont pris en charge par le personnel des espaces verts de chacune des communes-membres.

LE CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

[16 COMMUNES ET 1 EPCI ADHÉRENT À CETTE SECTION]

Depuis 1988, le SIVOM participe financièrement au coût salarial d'un poste de secrétaire médicale.



40 COMMUNES

+ 1 EPCI

SIVOM MAISONS-MESNIL
composé des communes de
MAISONS-LAFFITTE et
LE-MESNIL-LE-ROI

Le CSAPA est une structure médico-sociale qui s'adresse :

- aux personnes en difficulté avec leur consommation de substances psychoactives ;
- aux personnes souffrant d'addiction(s) sans substance (jeux de hasard, internet, jeux d'argent, jeux vidéo, etc.).

Ses missions sont définies par le Décret n°2007-877 du 14 mai 2007 et comprennent :

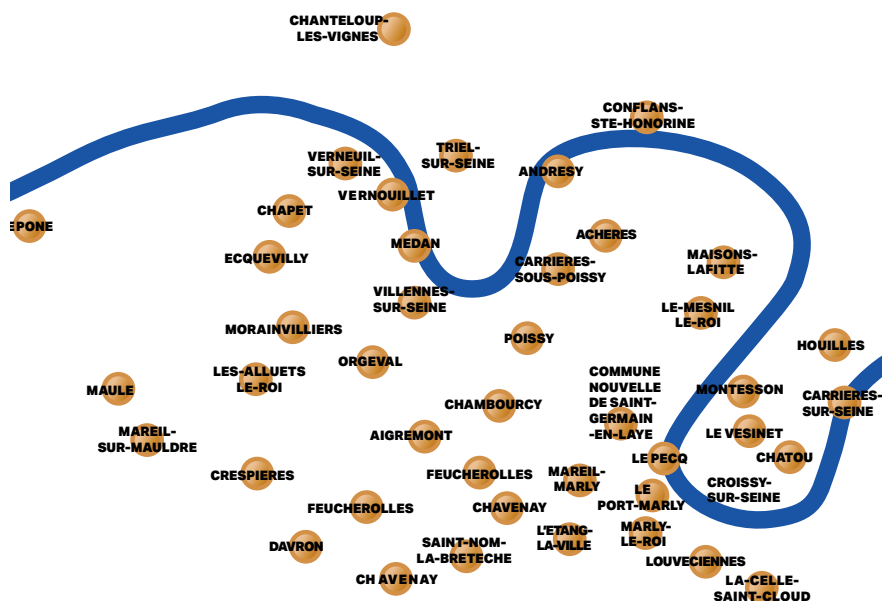
- l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale ainsi que l'orientation de la personne ou de son entourage ;
- la réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives ;
- la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative (comprenant : le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion).

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SECOURS ET D'INCENDIE (SDIS)

[7 COMMUNES MEMBRES DU SIVOM ADHÉRENT À LA SECTION CENTRE DE SECOURS + 1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNE*]

Depuis le transfert des pompiers du SIVOM au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13^e mois des sapeurs-pompiers et le paiement de la participation des communes au SDIS 78.

LES COMMUNES MEMBRES

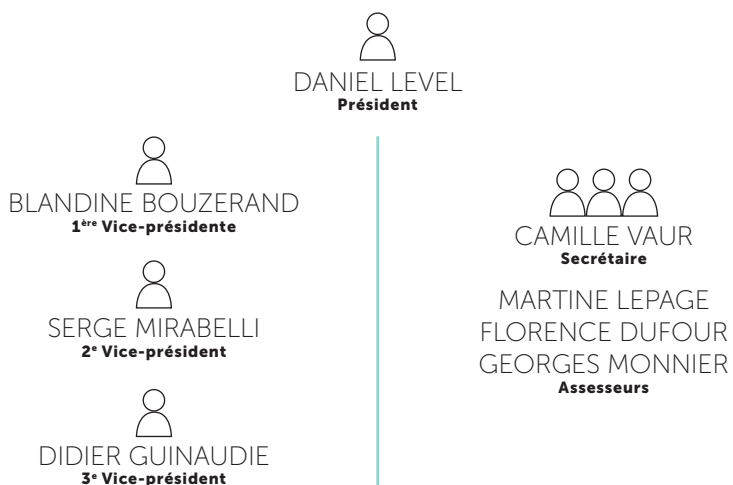


**40 communes
+ 1 SIVOM**
SIVOM MAISON-MESNIL
composé des communes de
MAISON-LAFITTE et
LE-MESNIL-LE-ROI
+ 1 communauté de commune

** 1 communauté de commune pour 3 communes adhérentes du SIVOM : Chavenay, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche.*

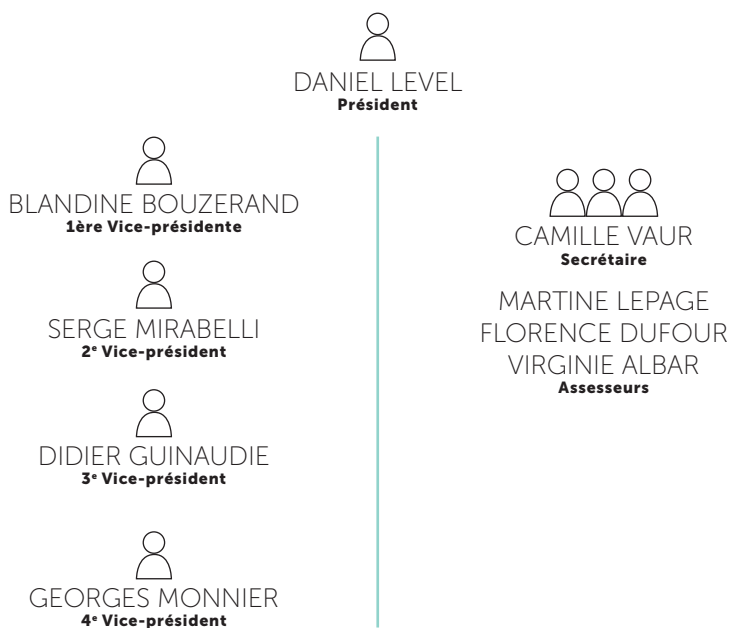
CARTE D'IDENTITÉ

Les membres du bureau syndical jusqu'au 9 juin 2022



166 NOMBRE
TOTAL D'ÉLUS
DONT 83 TITULAIRES

Les membres du bureau syndical à compter du 9 juin 2022



UNE MUTUALISATION EFFICACE DE RESSOURCES PILOTÉE PAR UNE MÊME DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une collaboration fructueuse en matière de mutualisation des moyens a été mise en place entre quatre syndicats intercommunaux Boucles des Yvelines.

Cette initiative novatrice vise à optimiser les ressources disponibles et à renforcer l'efficacité des services proposés aux citoyens.

Les quatre premiers partenaires engagés dans cette démarche sont :

- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSL) ;
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) ;
- Le Syndicat Intercommunal Valoseine.

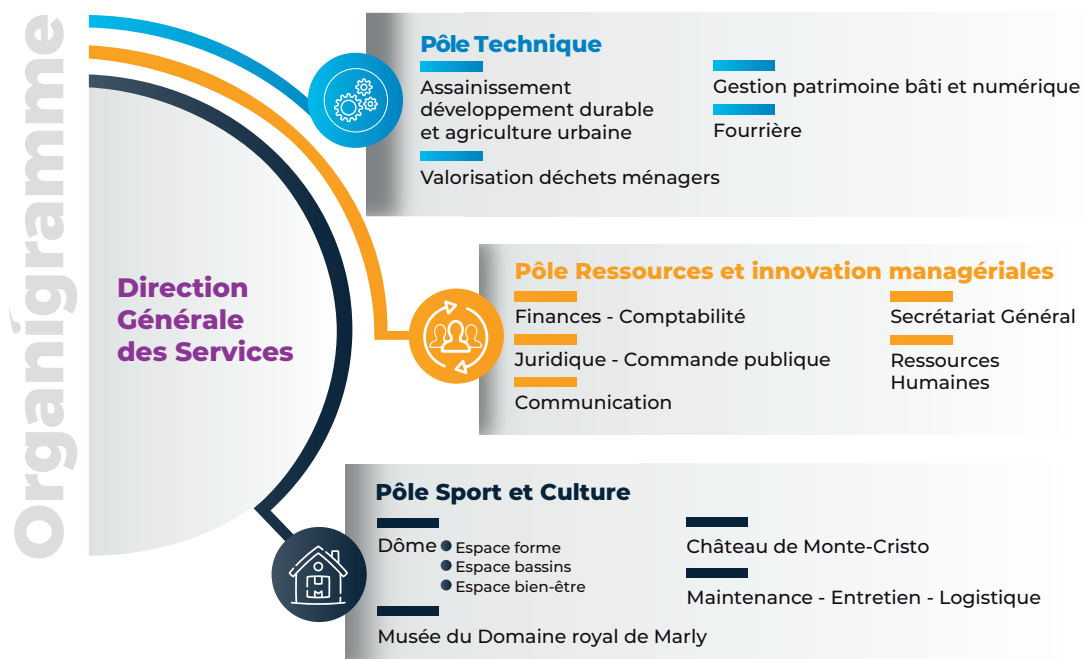
En 2016, deux autres syndicats rejoignent cette dynamique de mutualisation :

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo ;
- Le Syndicat Intercommunal pour la gestion du musée de Louveciennes Marly-le-Roi.

La mutualisation des moyens techniques et administratifs réunie sous la Marque UNILYS, demeure ainsi une source d'inspiration et de réussite pour notre communauté, témoinnant de notre engagement collectif.

Frais généraux : **36 882 €**
 Masse salariale : **158 427 €**
 Soit un total de : **195 309 €**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX BOUCLES DES YVELINES Des services mutualisés répartis en 3 pôles



QUE S'EST-IL PASSÉ ?

LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

1/ L'ANNÉE 2022 AU QUOTIDIEN

LES VÉHICULES EN 2022 :

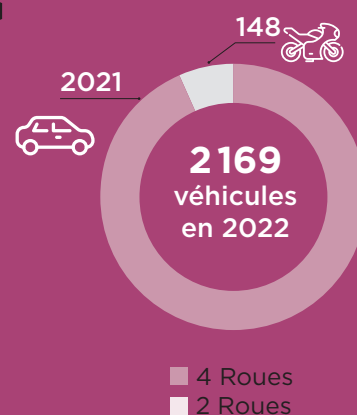
- **2021 véhicules 4 roues** sont entrés en fourrière, contre 1 609 en 2021, *soit une augmentation de 25,61 %*. Sur ces 2021 véhicules, 1 021 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 50,52 %.
- **148 véhicules 2 roues** sont entrés en fourrière, contre 93 en 2021, *soit une augmentation de 59,14 %*. Sur ces 148 véhicules 2 roues, 46 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 31,08 %.

LES ANIMAUX EN 2022 :

- **184 chiens sont entrés à la fourrière**, contre 135 en 2021, soit une augmentation de 36,3 %. Sur ces 184 chiens :
 - 113 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 61,41 %
 - 58 ont été pris en charge par la SPA et autres associations, soit un taux de 30,98 %.
 - 5 euthanasiés (sur avis vétérinaire) et 8 déjà décédés à leur arrivée.
- **227 chats sont entrés à la fourrière**, contre 230 en 2021, soit une diminution de 1,3 %. Sur ces 227 chats :
 - 24 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 10,57 %.
 - 92 ont été pris en charge par la SPA, soit un taux de 40,53 %.
 - 8 euthanasiés (sur avis vétérinaire) et 103 chats sont arrivés décédés.
- **22 «autres» animaux (NAC : Nouveaux Animaux de Compagnie)**, contre 14 en 2021,
 - 13 ont été pris en charge par la SPA et autres structures.
 - 9 sont arrivés décédés.

2/ LES FAITS MARQUANTS

- Évaluation constante de la qualité du service auprès des communes membres.
- Actualisation du règlement sanitaire de la fourrière.
- Nouveaux partenariats : vétérinaire comportementaliste et vétérinaire d'urgence.
- Pose des 2 enseignes "Eco-fourrière des Quarante sous" (amélioration de la visibilité).
- 8 juin 2022 : inauguration de l'Eco-fourrière des Quarante Sous.



3/ LES OBJECTIFS POUR 2023

- Mise en place d'un local d'isolement pour les chiens malades (obligation réglementaire).
- Rédaction des nouveaux règlements intérieurs.
- Trouver de nouveaux partenariats avec des associations pour les animaux.
- Réflexion sur les axes d'améliorations d'aménagements du chenil.

LA SECTION « VIGNES »

1/ L'ANNÉE 2022 AU QUOTIDIEN

L'été 2022 a été une année exceptionnelle sans gel tardif, sans excès de pluie et avec des températures bien équilibrées durant la période végétative sur une grande partie du vignoble français. Notre météo locale a été aussi parfaite pour les vignes d'Île-de-France. Avec un programme de traitements standard, les 2 principales maladies (oïdium et mildiou) ont été maîtrisées sur le vignoble francilien et la production 2022 a été très abondante en générale.

Malheureusement, l'affaiblissement de la vigne du vin des grottes causée par les blessures antérieures de coupe-fil au pied, et le non-rajeunissement des pieds, ont entraîné une charge en grappes très faible. Une nouvelle attaque de mildiou fin juillet sur une partie de la parcelle, due à un programme de traitement bio insuffisant en termes de fréquence, a une nouvelle fois anéanti presque en totalité la production.

De l'autre côté, la vigne du rond-point Charles de Gaulle, plus jeune et plus facilement accessible, a été globalement en bonne santé. La charge en grappes importante comme les années précédentes et des traitements réguliers ont préservé la récolte. La qualité du raisin récolté et la teneur faible en alcool a permis de programmer une transformation en vin pétillant, comme en 2019.

2/ LES FAITS MARQUANTS

Pour mémoire en 2021, les 2 vignes du SIVOM avaient subi une attaque de mildiou destructive, due à un temps très pluvieux entrecoupé de journées chaudes. Comme pour l'oïdium, très fréquent dans notre région, le mildiou est un champignon microscopique dormant qui se développe sous certaines conditions climatiques. L'attaque de 2021 a multiplié la quantité de champignons du mildiou dormants et il n'est pas surprenant qu'en 2022 les vignes soient restées très sensibles à cette maladie.

En 2022, la vigne du rond-point Charles de Gaulle à Fourqueux, vendangée le 31 août, a donné une cuvée de 66 litres d'un vin Sauvignon et Cabernet-Sauvignon à teneur en alcool faible (10,4°), tout à fait adapté à être transformé en vin pétillant.





Pour le vin des grottes, le 2 août a été constatée l'attaque de mildiou sur une partie de la parcelle. Pour sauver ce qui pouvait-être sauvé, le SIVOM, en accord avec les communes du Pecq et de Saint-Germain-en-Laye, a réalisé en urgence un traitement non-bio, permettant de stopper la maladie sur le raisin.

Les vendanges ont eu lieu le 6 septembre. La quantité de raisin exploitable n'a été que de 65 kg, qui ont donné une quantité de jus de moins de 20 litres, due à des grains petits et peu juteux. La maturation du raisin étant fonction de la charge en grappes, la teneur en alcool potentiel était déjà élevée (~15°) début septembre.

Comme en 2021 il n'y pas eu de récolte de raisin du vin des grottes, il n'y a donc aucune bouteille, en 2022, du millésime 2021.

Avec la micro cuvée 2021 du rond-point Charles de Gaulle de Fourqueux, un peu moins de 25 bouteilles de 75 cl ont été remplies en 2022. Une vraie micro cuvée !

QUELQUES CHIFFRES :

■ Vin des grottes :

- Récolte 2017 : 423 litres, récolte 2018 : 365 litres.
- Récolte 2019 : 220 litres, récolte 2020 : 160 litres.
- Récolte 2021 : 0 litre et récolte 2022 : 20 litres.

■ Vin du rond-point Charles de Gaulles :

- Récolte 2019 : 90 litres, récolte 2020 : 20 litres.
- Récolte 2021 : 25 litres et récolte 2022 : 66 litres.

3/ LES OBJECTIFS POUR 2023

La vigne du contrebas de la terrasse du château se dégradant d'année en année, le SIVOM souhaite, dès début 2023, mettre en place un plan d'action pour inverser rapidement la tendance, en travaillant sur :

- La réalisation d'un chemin d'accès à la vigne, en accord avec le MAN (Musée d'Archéologie Nationale).
- La mise en œuvre de traitements plus adaptés.
- La maîtrise de l'enherbement.
- Le remplacement du palissage très dégradé.

LA SECTION « SDIS »

En 2022, le paiement des cotisations des communes membres de la section « SDIS » se fait toujours via le SIVOM. Le montant de ces cotisations pour cette année s'élève à 36,27 €/habitant.

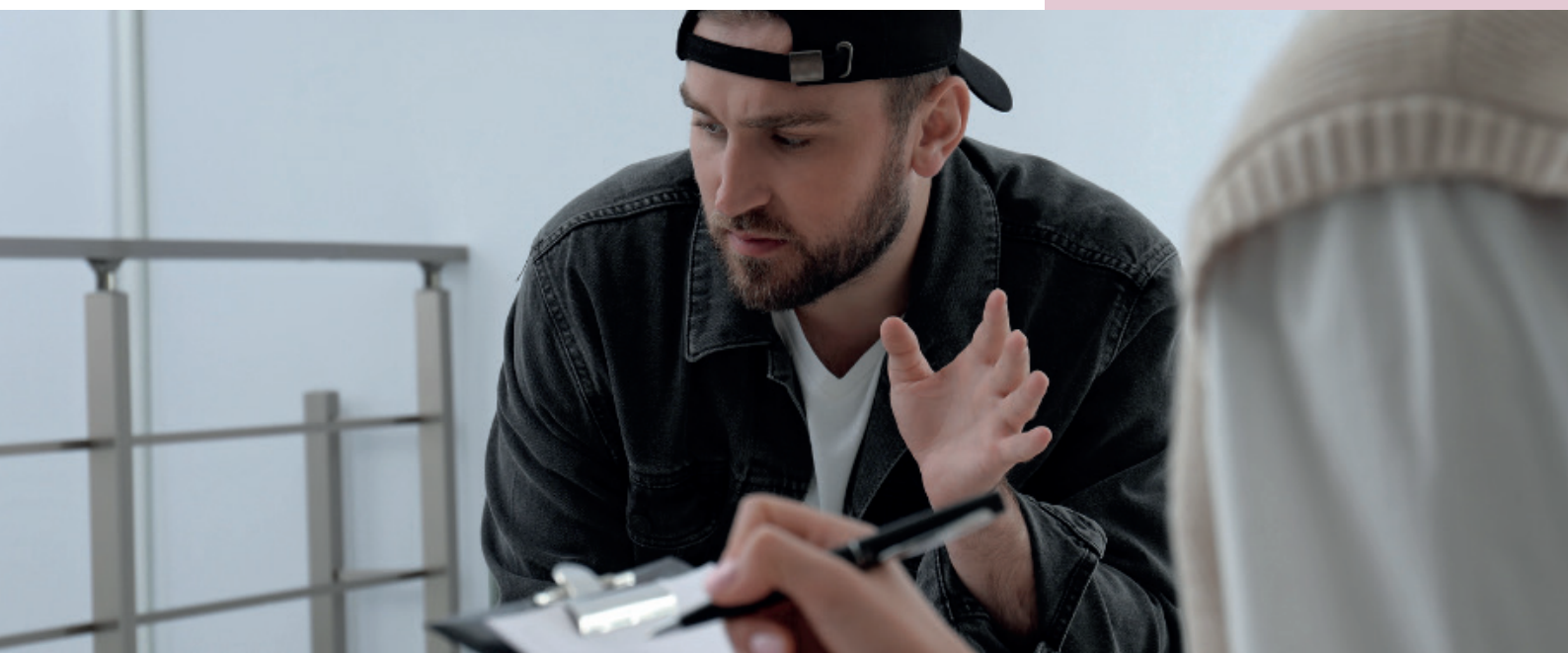
Le SDIS a appelé, en 2022, 3 296 241 €, soit une hausse de + 1,2 %.

Conformément aux termes des conventions de transfert avec le département, la charge financière du 13^e mois des sapeurs-pompiers professionnels présents au moment du transfert reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils restent employés du SDIS des Yvelines. Cette charge diminue d'année en année, au fur et à mesure des départs à la retraite. Cependant, elle diminue moins vite que l'inflation sur les appels de fond du SDIS. En 2022, le coût du 13^e mois pour le SIVOM a été de 59 723 €.

LE NOMBRE D'INTERVENTIONS

7 318 interventions ont eu lieu sur les communes qui dépendent du SIVOM. Le détail des interventions par commune et par nature (Secours aux Personnes/SAP, Divers/DIV, incendie/INC, Risques Technologiques/RT, Accidents de la voie publique/AVP) est présenté ci-dessous :

	AVP	DIV	INC	RT	SAP
AIGREMONT	18	6	3	0	44
CHAMBOURCY	31	22	19	4	363
CHAVENAY	5	7	9	0	62
FEUCHEROLLES	21	7	11	3	133
LE PECQ	42	49	34	9	739
LE PORT MARLY	23	14	15	8	327
L'ETANG LA VILLE	11	12	11	3	198
MARLY LE ROI	36	53	35	9	982
SAINT GERMAIN EN LAYE	164	167	125	29	3005
SAINT NOM LA BRETECHE	29	9	15	4	207





LA SECTION CSAPA :

Les données globales de fréquentation CSAPA

FILE ACTIVE TOTALE CSAPA dont CJC	2021	2022
Patients	562	742
Entourage/parents	17	12
Total	669	754

En 2022, la file active totale étant de 754 usagers, l'activité est en augmentation.

La Consultation Jeunes consommateurs (CJC)

Le dispositif Consultation Jeunes Consommateurs s'est mis en place en 2003 sur Saint-Germain-en-Laye. Il a pour mission d'intervenir précocement dans le comportement addictif, auprès d'une tranche d'âge à risque (15/25 ans).

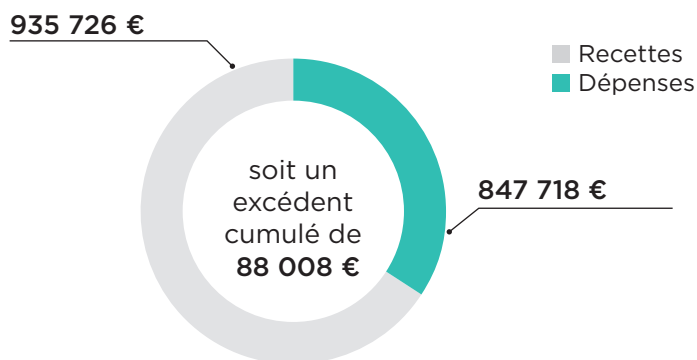
Le dispositif au fil des années s'est adapté aux besoins de la clinique, en prenant en compte l'entourage des jeunes, en accueillant des jeunes ayant de multiples consommations (écran, jeux vidéo...)

	2021	2022
Nombre de jeunes	73	65
Nombre d'entourage	2	5
TOTAL	75	70

Le nombre de jeunes accueillis en 2022 a diminué.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT



2022

En **investissement**, les principales dépenses concernent la finalisation des travaux de la nouvelle fourrière pour 828,5 k€. Une partie des travaux est financée par la Ville de Poissy, le reste à charge pour le syndicat est en grande partie couvert par la vente du terrain de l'ancienne fourrière au Paris Saint Germain.

PARTICIPATION DES COMMUNES SELON LES SECTIONS :

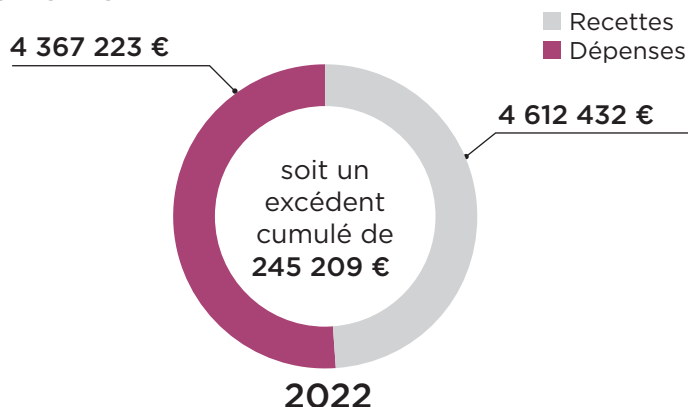
Section Fourrière =
0,67 € habitant

Section Vignes =
13 500 € commune

Section CSAPA =
0,18 € habitant

Section Centre de Secours =
36,27 € habitant

FONCTIONNEMENT



En **fonctionnement**, la section Centre de Secours pèse fortement sur les charges du syndicat. Il s'agit de financer la contribution des communes au SDIS 78, contribution calculée chaque année et pour laquelle le SIVOM fait office de simple collecteur.

Les réalisations de la fourrière sont en forte baisse (- 43 %) par rapport à 2021 pour atteindre 873 k€, principalement du fait d'écritures comptables en 2021 sur la vente du terrain de l'ancienne fourrière au PSG. Les charges à caractère général s'établissent à 389,5 k€, soit une hausse de + 42 % vs 2021. Il s'agit de la première année de fonctionnement de la fourrière dans ses nouveaux locaux : le coût d'enlèvement des véhicules pèse pour 51 % dans le total. La fourrière a retrouvé un niveau d'activité normal après une année transitoire à minima.

Les charges de personnel sont en baisse de - 12 % : vacance du poste de chargé d'opération de mars à décembre, et fin de la prestation de gardiennage de la fourrière provisoire. Elles représentent 40 % du total des coûts de fonctionnement de la fourrière pour 347 k€.

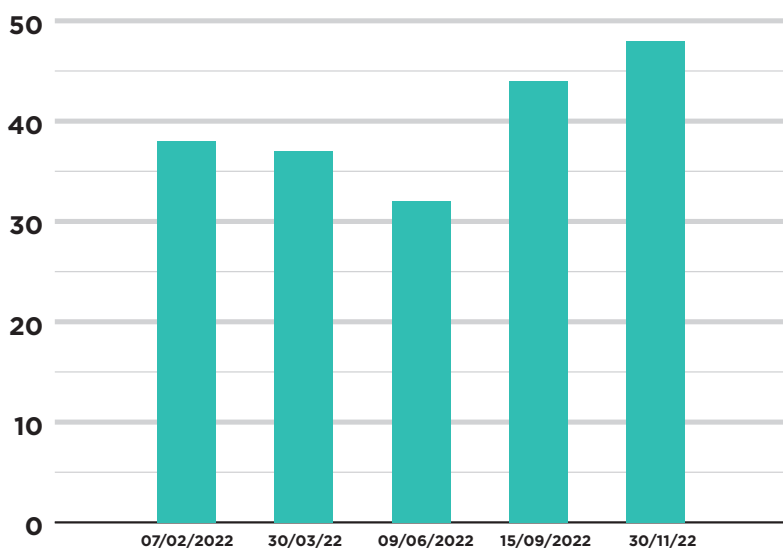
Les recettes propres sont en forte hausse (+ 40,2 %) après 3 années de baisse pour atteindre 502 k€ (reprise d'une activité normale après l'année de transition avec la fourrière provisoire).

DONNÉES ADMINISTRATIVES

COMITÉS / ACTES ADMINISTRATIFS

Nombre de comités	5
Nombre de délibérations	46
Nombre de décisions	33
Nombre d'arrêtés	11

Présents par comité SIVOM



DONNÉES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE



DOSSIERS JURIDIQUES

- Nombre de dossiers juridiques complexes ouverts : 7
- Nombre de dossiers juridiques complexes clos : 6



COMMANDE PUBLIQUE

- Nombre de procédures commande publique : 0
- Nombre d'avenants marchés publics : 11



DOSSIERS TRANSVERSAUX (UNILYS)

- Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys ouverts : 6
- Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys clos : 9



DOSSIERS MARQUANTS

- Mise en œuvre de la procédure de renouvellement de l'agrément préfectoral.
- Procédure de déclaration de créance relative à la liquidation d'une société de travaux.

Service gestionnaire

Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87
www.unilys.fr



SIVOM
Syndicat Intercommunal
à Vocations Multiples

RAPPORT D'ACTIVITÉ SICGP

2022



M. Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal
Maire de Saint-Germain-en-Laye
Conseiller départemental des Yvelines

SOMMAIRE

Carte d'identité.....	4-6
Que s'est-il passé en 2022 ?.....	7-12
Données budgétaires	13-14
Données administratives, juridiques et de commande publique	15

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP), a été créé avec pour mission principale la conception, la gestion et l'administration d'un complexe aquatique localisé à Saint-Germain-en-Laye. Depuis son inauguration en 1970, cet établissement a connu une évolution significative, répondant à une demande croissante, en introduisant de nouveaux services. Outre son rôle traditionnel, il propose désormais des espaces de remise en forme et de bien-être.

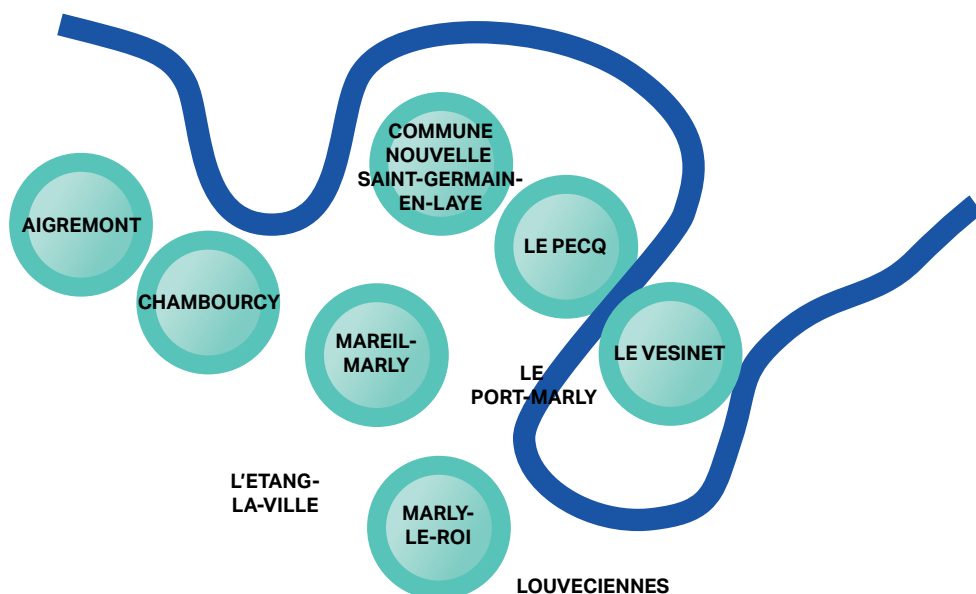
Tout au long de son existence, l'édifice a été soumis à des travaux de rénovation visant à maintenir ses installations au diapason des normes modernes et opérationnelles. En 2019, une étape majeure a été franchie dans cette voie, avec l'intégration d'un bassin extérieur chauffé et de zones de divertissement pour les enfants.

L'établissement fonctionne en régie, afin de conserver la gestion en interne, plutôt que de recourir à une délégation de service public. Cette décision découle de l'engagement du syndicat pour la satisfaction de ses usagers et la mise en avant des intérêts de la communauté.

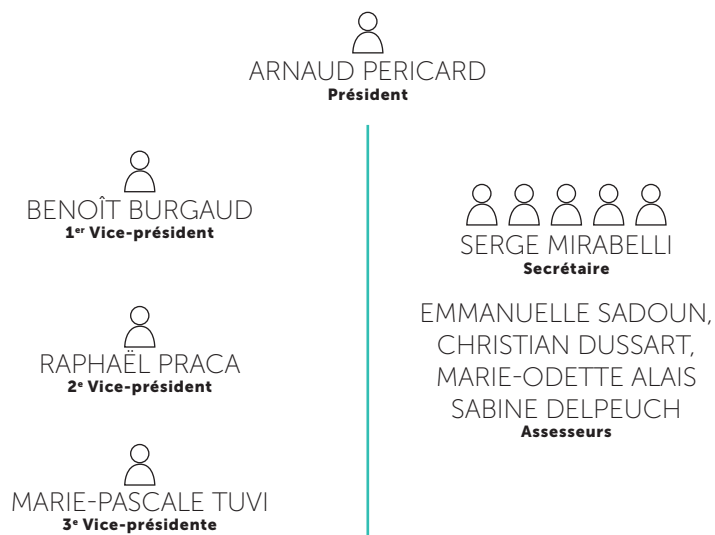
LES COMMUNES MEMBRES

Le SICGP est composé de 7 communes :

- Aigremont
- Chambourcy
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq
- Le Vésinet
- Saint-Germain-en-Laye



ORGANIGRAMME DU BUREAU



28 NOMBRE
TOTAL D'ÉLUS
14 TITULAIRES
14 SUPPLÉANTS

UNE MUTUALISATION EFFICACE DE RESSOURCES PILOTÉE PAR UNE MÊME DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une collaboration fructueuse en matière de mutualisation des moyens a été mise en place entre quatre syndicats intercommunaux Boucles des Yvelines. Cette initiative novatrice vise à optimiser les ressources disponibles et à renforcer l'efficacité des services proposés aux citoyens.

Les quatre premiers partenaires engagés dans cette démarche sont :

- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSL) ;
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) ;
- Le Syndicat Intercommunal Valoiseine.

En 2016, deux autres syndicats rejoignent cette dynamique de mutualisation :

- Le syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo ;
- Le Syndicat Intercommunal pour la gestion du musée de Louveciennes Marly-le-Roi.

La mutualisation des moyens techniques et administratifs réunie sous la Marque UNILYS, demeure ainsi une source d'inspiration et de réussite pour notre communauté, témoinnant de notre engagement collectif.

La participation 2022 de SICGP aux frais généraux des services mutualisés et à leur masse salariale total de
257 857 €
(frais généraux **38 930 €**
+ masse salariale **218 321 €**)

ORGANIGRAMME

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX BOUCLES DES YVELINES

Des services mutualisés répartis en 3 pôles

Organigramme

Direction Générale des Services

Pôle Technique

Assainissement
développement durable
et agriculture urbaine

Valorisation déchets ménagers

Gestion patrimoine bâti et numérique

Fourrière

Pôle Ressources et innovation managériales

Finances - Comptabilité

Juridique - Commande publique

Communication

Secrétariat Général

Ressources
Humaines

Pôle Sport et Culture

Dôme ● Espace forme
● Espace bassins
● Espace bien-être

Musée du Domaine royal de Marly

Château de Monte-Cristo

Maintenance - Entretien - Logistique

70 agents dont 40% travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

- Développement de l'offre événementiel ayant généré une fréquentation totale de 338 personnes, soit 5 900 € de recettes.
- Meeting CNO (fin janvier).
- Compétition APNÉE (mars).
- Gala de natation synchronisée (juin).
- Création d'une nouvelle grille tarifaire (mai 2022).
- Plan de résilience, mis en place pour faire face à la hausse des coûts énergétiques, comportant notamment la fermeture du bassin extérieur et la baisse des températures d'eau.
- Création de 244 places supplémentaires en Ecole de natation, portant le nombre total de places à 830.
- Aménagement d'une des plages hautes en espace de détente et de coworking.
- Installation du Petit Dôme, bar éphémère ouvert durant la saison estivale.
- Compétition nage avec palmes (novembre).
- Mise à disposition de l'établissement pour la réalisation du tournage en Live de la saison 2 de Youtopia (novembre).
- Participation au Téléthon (décembre) : 600 € de recettes.



AU QUOTIDIEN À LA PISCINE

Statistique de fréquentation hebdomadaire : l'unité et l'heure d'occupation des lignes d'eau 25 et 50 m confondues :

256 heures = public

279 heures = CNO

96 heures = Ecoles primaire

82 heures = collèges et lycées

47 heures = école de natation du dôme

41 heures = Aquadôme

29 heures = Aqua activités

13 heures = Triteam

* ÉCOLE DE NATATION

LES ADHÉRENTS SONT RÉPARTIS EN QUATRE GRANDS GROUPES :

■ **4-6 ans** : éveil aquatique ;

■ **6-15 ans** : initiation et perfectionnement aux techniques de nage ;

■ **16-18 ans** : amélioration de sa technique, préparation aux épreuves de natation du baccalauréat et initiation au sauvetage ;

■ **Adulte** : apprentissage, amélioration et maintien de la condition physique.

Recettes école de natation enfants = **171 704** euros.

Recettes école de natation adultes = **20 538** euros.

220 800 ENTRÉES
en 2022

96 700 ENTRÉES
en 2021

en 2022, **830** ADHÉRENTS
DONT **735** ENFANTS

en 2021, **586** ADHÉRENTS
DONT **517** ENFANTS



PRIMAIRE

- **3 791** élèves (**19** écoles publiques et **5** écoles privées).
- **3** circonscriptions (Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet, Le Pecq-Marly).

SECONDAIRE

- **6** collèges
- **2** lycées
- **3** collèges-lycées
- **1 290** élèves

** LES ASSOCIATIONS

- Le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO), association qui propose de se perfectionner en natation sportive et en water-polo. Elle propose du sport loisir, de compétition et prépare également des athlètes de haut niveau.
→ **1 058 adhérents**
- L'Aquadôme Saint-Germain (ASG), association qui propose la plongée, la nage avec palmes et l'apnée.
→ **222 adhérents**
- Le Tritéam, association qui prépare aux 3 disciplines qui composent le triathlon. L'épreuve de natation est préparée au sein de l'équipement.
→ **112 adhérents**
- L'association Tous en forme, association en direction des seniors qui souhaitent notamment bénéficier de cours de gymnastique aquatique.
→ **30 adhérents**
- Les associations sportives scolaires, associations qui proposent des séances de perfectionnement de la nage.
→ **225 adhérents**

La piscine est également fréquentée de manière régulière par les membres de l'Institut de formation des professeurs des écoles de Cergy/Saint-Germain-en-Laye, de l'institut médico-éducatif de Saint-Germain-en-Laye et l'Institut de pédagogie curative de Chatou.



En moyenne,
en simultané **90 ÉLÈVES**

AU QUOTIDIEN À L'ESPACE FORME & BIEN-ÊTRE

LES OFFRES/COURS CO

Body Pump, Cardio Boxe, RPM, Cross Training, Spécial Dos, Cardio Boxe, Stretching, Pilates, Body Sculpt, Body Zen, RPM, Yoga Vinyasa, Cuisses-Abdos-Fessiers, Cardio Step, Yin yoga.

Statistique de fréquentation des activités Forme :

- Nombre de réservation aux activités fitness : **21 194 pers en 2022**
- Moyenne hebdomadaire : **423 pers/sem.**
- Nombre de cours proposés : **41 cours/sem.** (38 en salle et 3 en extérieur)
- Taux de fréquentation moyenne par cours : **54 %**

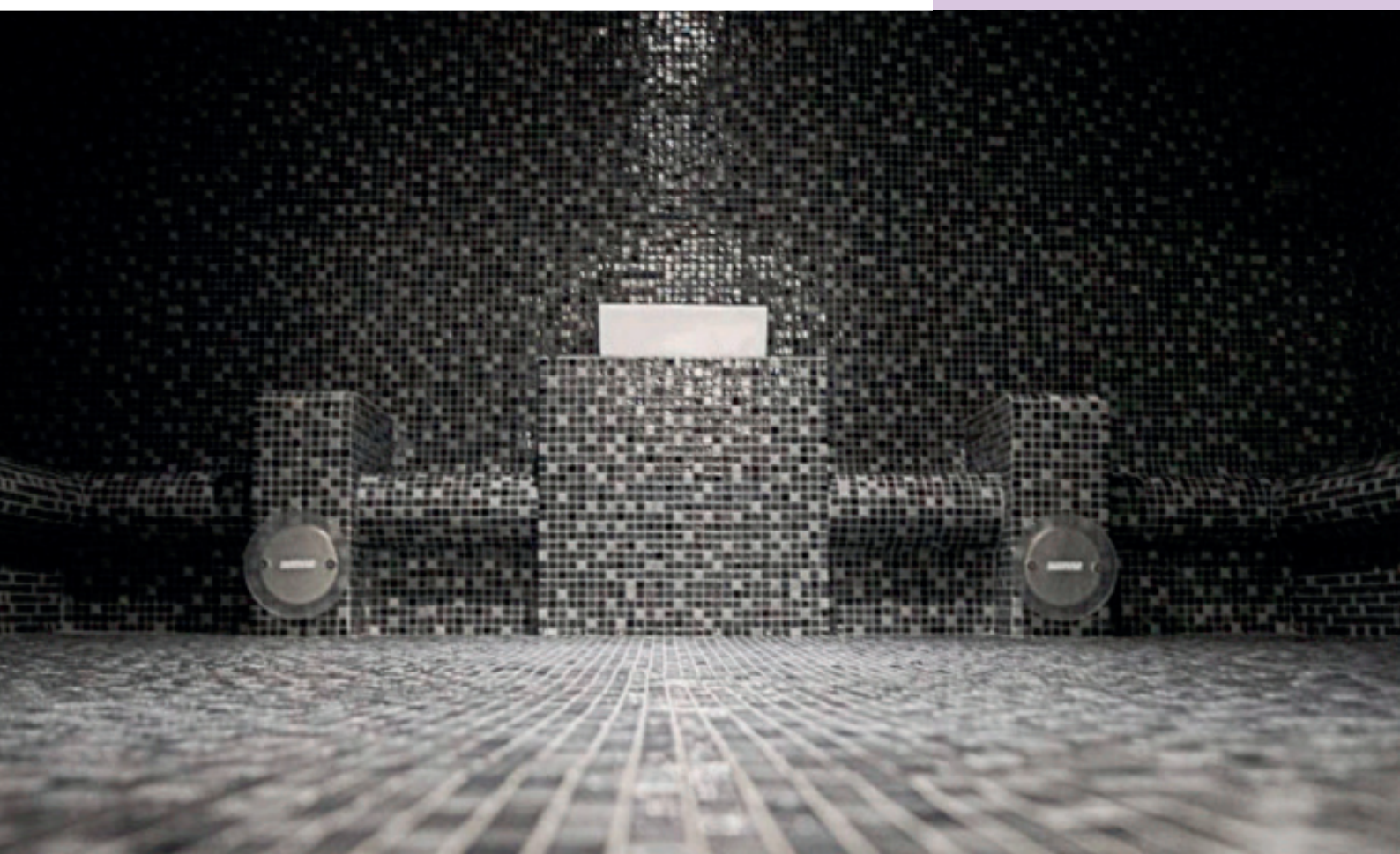
L'ESPACE BIEN-ÊTRE

Abonnements 2022 : **236**

- Abonnement sauna/hammam : **31 296 €**
soit **136** abonnements
- Entrée unitaire sauna/hammam : **28 188 €**
soit **2028** entrées
- Pass 10 entrées sauna/hammam : **10 905 €**
soit **108** entrées

En 2022,

565 ABONNEMENTS
cardio/muscu-fitness/mix



LES TRAVAUX

Les principaux travaux/aménagements réalisés durant l'année 2022 :

- L'installation d'un déchloramineur au niveau du grand bassin (57 600 €).
- Le remplacement de 4 portes coupe-feu (50 136 €).
- L'aménagement d'un espace de détente et de coworking (15 000 €).
- Le remplacement de l'analyseur chlore et pH du petit bassin (10 146 €).
- La climatisation de l'espace musculation.
- La pose de vitrophanies sur les baies vitrées des espaces administratifs (8 980 €).

Ont été également réalisés durant la fermeture technique de la mi-décembre :

- La maintenance du mur mobile du bassin olympique et de la couverture technique du bassin extérieur.
- Le remplacement de la canalisation d'alimentation en eau externe (réalisé par Suez).
- Le calorifugeage de 3km de réseau de chauffage financé par des certificats d'économie d'énergie.

Les consommations énergétiques :

	Consommation		Coût	
	2021*	2022	2021*	2022
Eau	25 118 m ³	31 542 m³	90 554 €	113 339 €
Gaz	3 396 730 kW	3 252 312 kW	143 859 €	150 300 €
Electricité	1 462 045 kW	1 723 823 kW	177 288 €	299 419 €

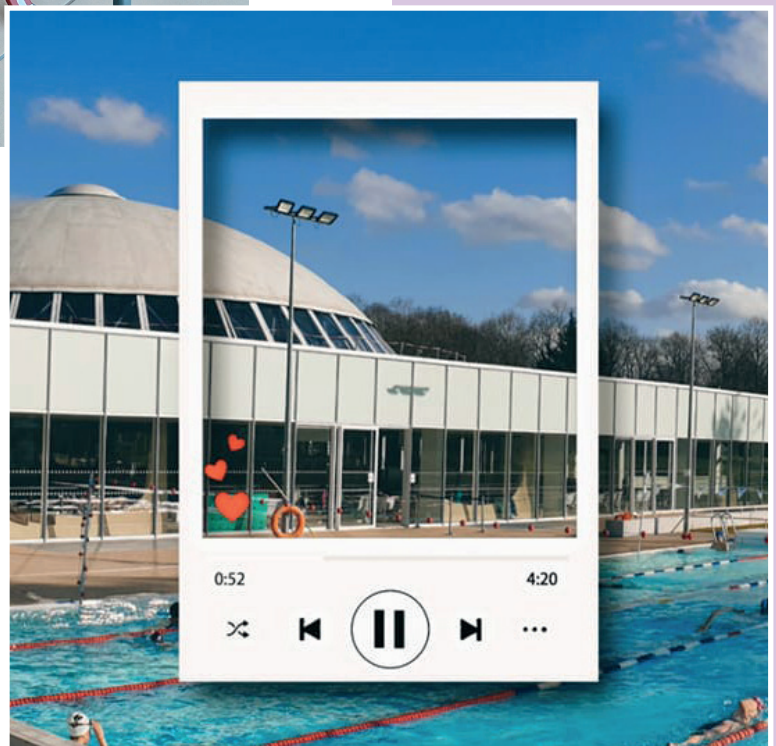
*Année avec une ouverture partielle de l'établissement en raison de la crise COVID

OBJECTIFS 2023

- Améliorer la visibilité et la e-réputation de l'établissement.

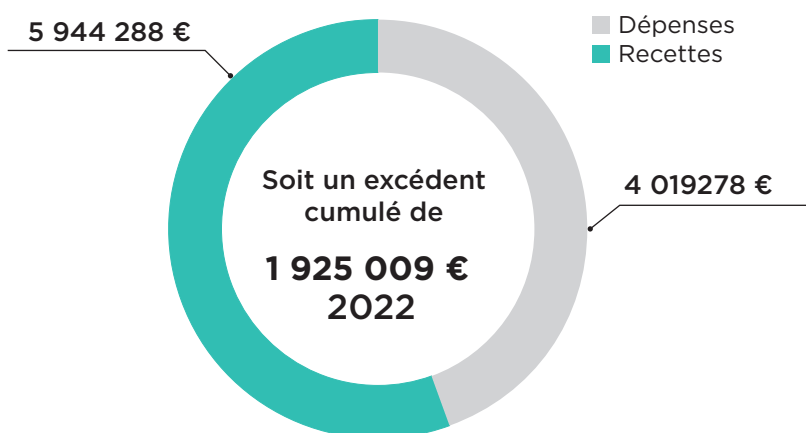


- Développer une offre de sport santé.
- Développer la force de vente.
- Créer une boutique et développer la marque "Dôme".
- Redéfinir les protocoles et process inhérents à l'entretien ménager afin d'améliorer celui-ci.
- Améliorer l'espace de détente et de coworking via une végétalisation de l'espace et le déploiement de bornes Wi-Fi.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT



La cotisation annuelle par habitant 2022 est de **11,87 €** pour les résidents des communes d'Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Le Pecq et Le Vésinet. Concernant les habitants de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, leur cotisation est de **26,27 €** par an et par habitant.

La participation des communes (**1 934 013 €**) est répartie comme suit : 63% par les Saint-Germanoises (**1 218 426 €**) et 37% par les autres communes (**715 585 €**).

Les recettes sont en hausse de (+ 9,7%) vs 2021 si l'on exclue les résultats passés. L'établissement a retrouvé des recettes propres dynamiques avec une saison estivale record. Contrairement à 2021, l'année 2022 n'a pas vu d'augmentation de la participation des communes ni d'aide exceptionnelle de l'Etat.

Les recettes propres d'abonnements et billetterie perçues en 2022 sont de 1 563 k€, soit une hausse de +51% vs 2021, voire de +72% si on prend en compte les remboursements 2021. Les recettes de la billetterie ont été particulièrement dynamiques pendant la période estivale sur le bassin, les épisodes de forte canicule qui ont émaillé juin/juillet et août ont attiré de nombreux baigneurs. Les résultats de l'espace forme sont juste conformes aux prévisions. L'activité forme est largement présente dans les offres packs activités qui se sont révélées particulièrement dynamiques.

La réamorce des recettes propres ne permet pas de compenser les nouvelles dépenses sur l'énergie et les fluides, ainsi que le risque contentieux. L'établissement dépend encore fortement des résultats passés pour financer ses dépenses, notamment la dette.

QUELQUES CHIFFRES BASSIN 2022

Ecole de natation = **191 780 €**

Abonnements annuel piscine =
166 000 €
soit 685 abonnements

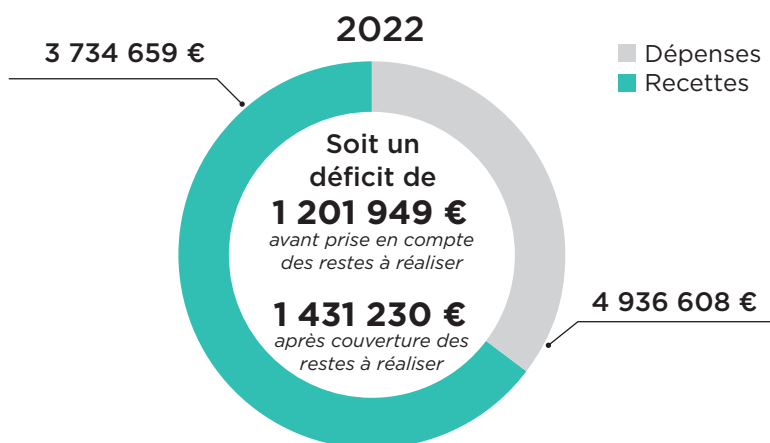
Entrées unitaires = **288 251 €**
52 463 entrées
(**29 693** adultes et **22 770** enfants)

Pass 10 entrées = **283 560 €**
(**4 611** Pass 10 adultes
et **1 068** Pass 10 enfants)

Les charges de personnel représentent près de 56% du total de la section de fonctionnement, en hausse de (+10%) vs 2021 : des postes vacants en 2021 ont été pourvus (directeur de l'établissement, service juridique), et impact de la hausse du point d'indice (+3,5%).

L'année 2022 est marquée par la forte tension sur les prix de l'énergie : ces dépenses représentent 57% du total des charges générales en 2022 (+4 points vs 2021). Les dépenses sur l'électricité sont en hausse de +38% vs 2021, soit un impact de (+157 k€). Pour limiter les effets de l'inflation, le bassin extérieur a été fermé début octobre (surcoût mensuel évalué à +17 k€, tarifs 2021).

INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement ont été réduites au strict minimum des besoins techniques afin de permettre à l'établissement de ne pas trop entamer son fonds de roulement et préserver son équilibre budgétaire.

Elles sont néanmoins en hausse de (+ 25 %) vs 2021 principalement sur les remboursements des emprunts qui représentent 96% du total de la section.

En 2022, le syndicat a remboursé 1,7 M€ d'emprunt court terme sur les 4,0 M€ initialement empruntés auprès de la Caisse d'Epargne. 2,3 M€ ont été refinancés via un nouvel emprunt long terme.

Les recettes d'investissement sont en forte hausse (+27%,) si l'on exclue les résultats reportés. La principale opération est une écriture comptable de 2,3 M€ dans le cadre du refinancement de l'emprunt court terme en emprunt long terme.

QUELQUES CHIFFRES FORME 2022

Abonnements musculation :
67 327 € soit **174** abonnements

Abonnements fitness :
45 817 € soit **127** abonnements

Abonnements musculation/fitness :
133 274 € soit **264** abonnements

Entrées unitaires forme musculation :
7 644 €, **637** entrées

Pass 10 entrées musculation :
= **12 195 €**, **116** cartes

Entrées unitaires fitness :
4 824 €, soit **402** entrées

Pass 10 entrées fitness/aqua :
69 169 €, **654** cartes

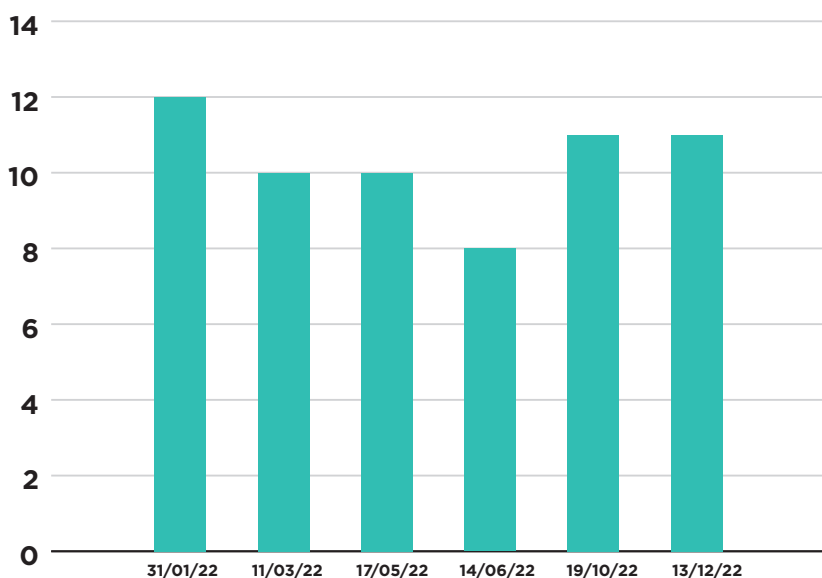
Abonnements sauna/hammam :
31 296 €, soit **136** abonnements

Entrées unitaires sauna/hammam :
28 188 €, soit **2 028** entrées

Pass 10 entrées sauna/hammam :
10 905 €, soit **108** entrées

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Présents par comité PISCINE



NOMBRE D'ACTES

	2022
Comités	6
Arrêtés	14
Décisions	38
Délibérations	50

DONNÉES JURIDIQUES / COMMANDE PUBLIQUE

DOSSIERS JURIDIQUES

Nombre de dossiers juridiques complexes ouverts : **10**

Nombre de dossiers juridiques complexes clos : **1**

Nombre de nouveaux dossiers contentieux ouverts : **3**

DOSSIERS COMMANDE PUBLIQUE

Nombre de procédures commande publique : **3**

Nombre d'avenants marchés publics : **3**

DOSSIERS TRANSVERSAUX (UNILYS)

Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys ouverts : **6**

Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys clos : **9**

DOSSIERS MARQUANTS

Assistance juridique à l'encadrement de l'événement « Youtopia ».

Création d'un cadre d'occupation du domaine public pour le lieu de convivialité estival.

Service gestionnaire

Hôtel de ville

16 rue de Pontoise

78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

01 86 70 08 87

www.unilys.fr



SICGP
Syndicat Intercommunal
pour la Construction et la Gestion
d'une Piscine

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines!

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 8

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 16

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz



MDE 26

- CEE
- CEP



ENR 30

- Solaire
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 32

- SEYMABORNE



AMO 36

- AMO
- Diag Amiante



SIG 38

- Le portail
- Syncom



Fonctionnement du SEY 40

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Octobre 2023

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Tél. : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr

www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Michèle GAVOIS-MAGE
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS,

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 850 exemplaires.



ÉDITO

Chers adhérents et chers collègues,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après deux années particulières en raison du Covid, l'année 2022 aura été marquée par la guerre entre l'Ukraine et la Russie qui a eu un impact important entraînant notamment une très forte hausse des marchés de l'énergie.

Mandataire du groupement d'achat souscrit par 183 collectivités pour l'électricité et 103 pour le gaz, le SEY est en première ligne pour acheter au mieux ces énergies sur les marchés à terme. La forte volatilité des cours rend l'avenir incertain et sans visibilité. Deux certitudes : pour obtenir le prix que je qualifierai dans ce contexte, le moins désavantageux possible, il faut toujours acheter massivement par groupement d'achat. Nous obtenons ainsi des prix très inférieurs aux marchés (-25% pour l'électricité et -30% pour le gaz). Parallèlement, pour être moins vulnérable face au prix des énergies, il est impératif de réduire sa consommation, c'est le rôle de chacune de nos collectivités : cela a de plus le mérite d'agir activement contre le réchauffement climatique.

Du côté de la mobilité électrique, le SEY a réalisé cette année avec le Cabinet de conseils Mobileese le schéma directeur yvelinois pour le déploiement de 600 bornes de recharge pour les véhicules électriques qui détermine le plan d'action de 2023 à 2026, dont pour le SEY, 400 bornes à raison d'une centaine de bornes par an.

Enfin, via sa régie « SEY Energies renouvelables », le SEY est mobilisé pour le développement de la production locale d'énergies renouvelables grâce à ses installations photovoltaïques gratuites avec des retombées économiques très avantageuses pour les communes, et moins de dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs. 18 études préalables d'opportunité pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques ont ainsi été réalisées en 2022. 9 projets (de 600 à 1500 m²) ont été techniquement retenus et seront réalisés courant 2023 et 2024.

Comme toujours, le SEY continue de défendre en priorité les intérêts de ses 201 communes, et de les accompagner dans la maîtrise de l'Énergie. Cette mutualisation des moyens à grande échelle donne une capacité d'agir indispensable. Dans le nouveau contexte énergétique si défavorable, le SEY se bat pour offrir des perspectives positives.

Bien à vous et bonne lecture.

Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental



LES TEMPS FORTS 2022

Février

Modification des statuts du SEY

Au fil des années, le SEY s'est vu transférer davantage de compétences et de missions en matière d'Énergie par ses membres et assurer des actions en faveur de la maîtrise de demande en énergie.

Au regard des enjeux actuels en matière de transition écologique et de la volonté du SEY de participer à la diminution de l'impact environnemental des activités polluantes en matière d'énergie, le SEY a souhaité élargir ses compétences afin d'offrir plus de services à ses membres et modifier ses statuts dans ce sens.

Le SEY veut promouvoir des solutions de mobilité douce et souhaite pour cela être statutairement habilité à intervenir en lieu et place de ses membres et sous réserves des possibilités offertes par la législation en vigueur, pour assurer la réalisation et l'exploitation de modes de déplacement faisant appel à la propulsion humaine (vélo, trottinette ...) ainsi qu'assurer l'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.

Dans un contexte où les problématiques énergétiques sont devenues fortes, le SEY souhaite aussi pouvoir assurer, en lieu et place de ses membres, la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid.

Les nouveaux statuts sont axés dans une volonté de promouvoir au maximum les actions concrètes pour maîtriser la consommation d'énergie.

Mars

Des groupements d'achat de gaz et électricité

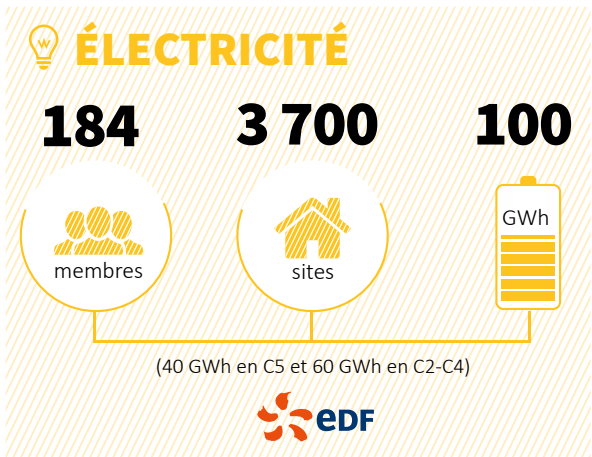
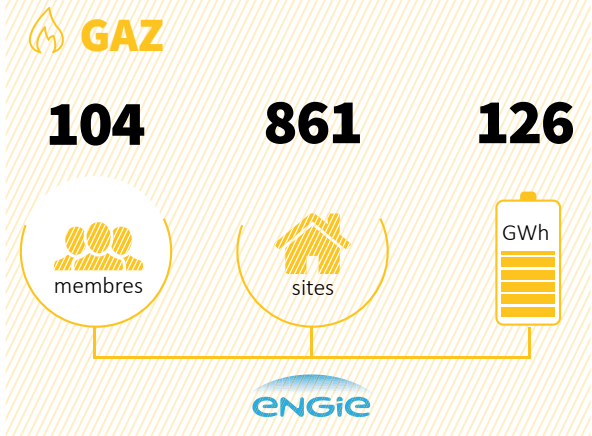
Dans un contexte compliqué et tendu en matière d'achat d'énergie, le SEY a relancé les marchés d'achat de gaz naturel et d'électricité, pour une fourniture au 1^{er} janvier 2023.

Grâce au SEY, les adhérents des groupements,

- profite de l'expertise du SEY qui dispose des ressources nécessaires, structure les besoins, les marchés de l'énergie sont complexes et évolutifs. Acheter de telles énergies requiert des compétences spécifiques et une connaissance précise de ces marchés,
- sécurise techniquement et juridiquement les procédures et mutualise les coûts de procédure de passation des marchés : les adhérents s'affranchissent de la procédure de marché public,
- profite de meilleurs prix, la mutualisation des achats génère d'importants volumes de consommation, qui permettent d'obtenir de meilleurs prix et services.



Chiffres des nouveaux groupements 2023-2025





Septembre

38^{ème} Congrès FNCCR

Le 38^{ème} congrès de la FNCCR, qui s'est déroulé à Rennes du 27 au 29 septembre 2022, a mis à l'honneur l'inventivité, la coopération et la solidarité entre les collectivités, au service de tous.

Cet événement de portée nationale a réuni plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics. Une centaine d'exposants étaient présents, le SEY était présent aux côtés des autres syndicats d'énergies du Pôle Energie Ile de France. Ils ont partagé un stand, où chacun pouvait échanger sur les défis d'actualité, comme l'efficacité et la transition écologique.

Lors de ce congrès, les membres du Pôle Energie Ile de France en ont profité pour évoquer leurs actions et signer les conventions permettant de mener les actions communes à venir.



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Syndicat Départemental
d'Énergies du Val d'Oise
SOEVO





LES TEMPS FORTS 2022

Septembre

Moment d'échange entre le SEY et Enedis

Moment d'échange entre le SEY et Enedis sur l'exécution du premier Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis en place dans le cadre du nouveau cahier des charges de concession signé en novembre 2019.

Le PPI permet de programmer des investissements sur le réseau électrique de manière conjointe entre le SEY et Enedis.

Ce premier PPI d'une durée de quatre ans (2020 – 2024) a pour objectif l'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité, il doit ainsi permettre de couvrir les besoins de renouvellement et de développement du réseau sur la concession.

Le SEY et Enedis échangent afin de cibler des parties du territoire où les besoins d'investissements se font le plus ressentir.



Octobre

Nouvelle action de maîtrise de la demande en énergie

Dans le cadre de son engagement dans les actions de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), le SEY encourage les collectivités présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser la consommation d'énergie de leur parc d'éclairage public, en les incitant notamment à installer des horloges astronomiques.

Aujourd'hui, la programmation de l'éclairage public est pensée dans le but de réaliser des économies d'énergies considérables tout en garantissant la sécurité de tous.

Au-delà de la fonction de base de gestion et de régulation des éphémérides, cette technologie inclut le pilotage à distance et la télésurveillance des consommations, pour un suivi et une maîtrise de la facture énergétique de l'éclairage en temps réel.

Le SEY souhaite soutenir les collectivités intéressées par cette solution en apportant un soutien financier qui consiste à rembourser à la collectivité jusqu'à 80 % du coût HT de fourniture et pose (*selon facturation, dans la limite du plafond défini et en fonction de la population de la collectivité*).



Novembre

Réalisation et présentation du SDRIVE

Dans une optique d'accélération de la transition écologique le SEY a souhaité dès 2017 accompagner le développement du véhicule électrique sur son territoire en créant le réseau « SEY Ma Borne »

Avec près de 300 points de charge en service à ce jour, et une forte dynamique d'usage (plus de 5 000 recharges chaque mois), le réseau « SEY Ma Borne » est désormais présent sur 78 communes.

Fort de cette expérience, le SEY a réalisé le Schéma Directeur Départemental d'implantation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE).



Le schéma comprend un état des lieux des bornes déjà présentes sur le territoire, une estimation prospective des besoins sur la voie publique, une stratégie et des objectifs intégrant les déploiements réalisés par le SEY et les autres acteurs publics. L'objectif est d'assurer un maillage complet et calibré aux besoins de recharge des usagers de véhicules électriques et adaptés à chaque commune.

L'ensemble des collectivités intéressées ont été conviées à une matinée de présentation et d'échange autour des résultats de ce Schéma Directeur.



Décembre

Nouvelle compétence du SEY : mobilité propre

En prolongement de la création du réseau « SEY Ma Borne » et en application de l'arrêté AIP n°78-2022 du 09-22-00014 portant modification des statuts du SEY, le syndicat exerce désormais, en lieu et place du membre qui lui transfère la compétence, la création, l'entretien et l'exploitation des bornes de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables telle que mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT.

73 collectivités ont fait confiance au SEY et lui ont transféré leur compétence.



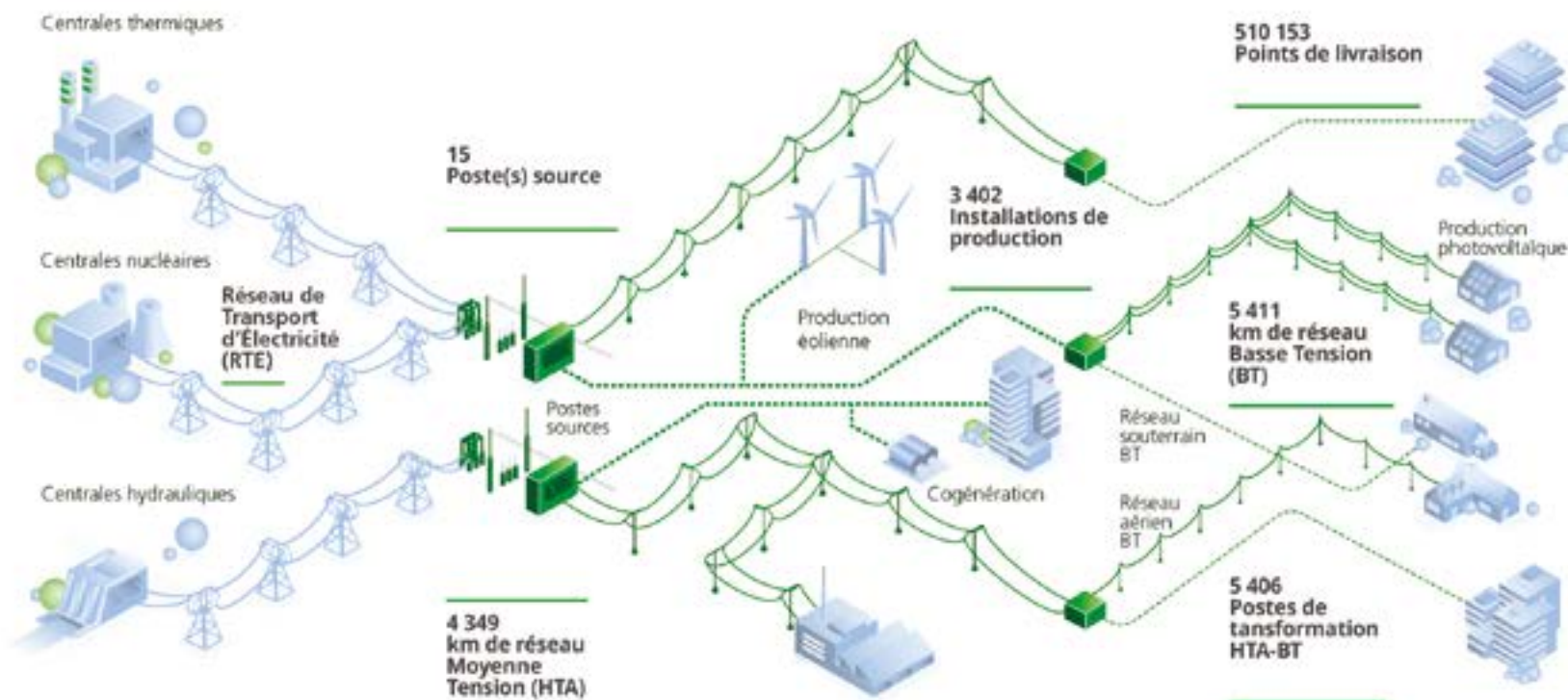


**UNE COMPÉTENCE
HISTORIQUE**

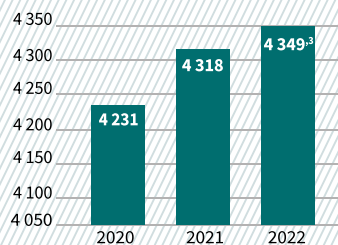
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



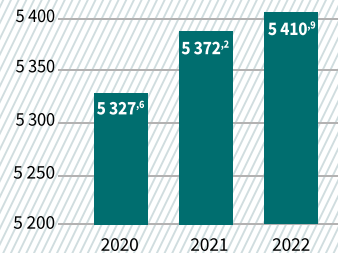
I DONNÉES CLÉS



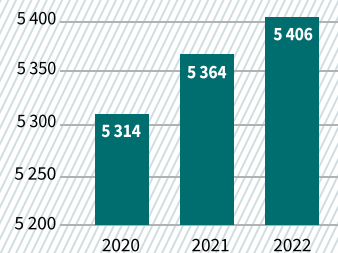
I Réseau HTA



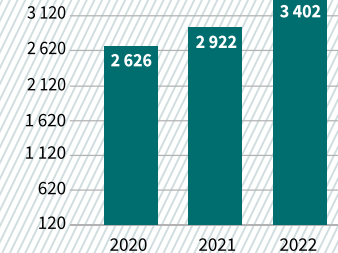
I Réseau BT



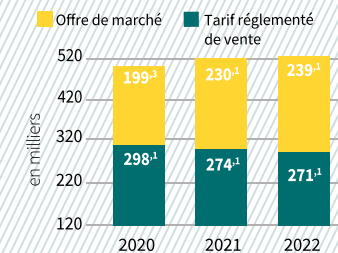
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2022

I DONNÉES 2021

Dans la continuité de 2021, les orientations du contrôle de concession ont consisté à suivre les orientations d'investissement du concessionnaire sur les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) afin d'évaluer le respect des engagements du contrat de concession, signé fin 2019.

Ce 2nd contrôle de concession sur le 1^{er} PPI a permis de donner les premières tendances du point de vue financier et technique. En effet, une majorité d'opérations est terminée et donc intégrée dans les bases de données comptables d'Enedis.

Si les orientations générales d'investissement semblent confirmer une trajectoire satisfaisante sur le périmètre du SEY, Enedis doit néanmoins maintenir le cap afin d'atteindre ses engagements en fin de PPI.

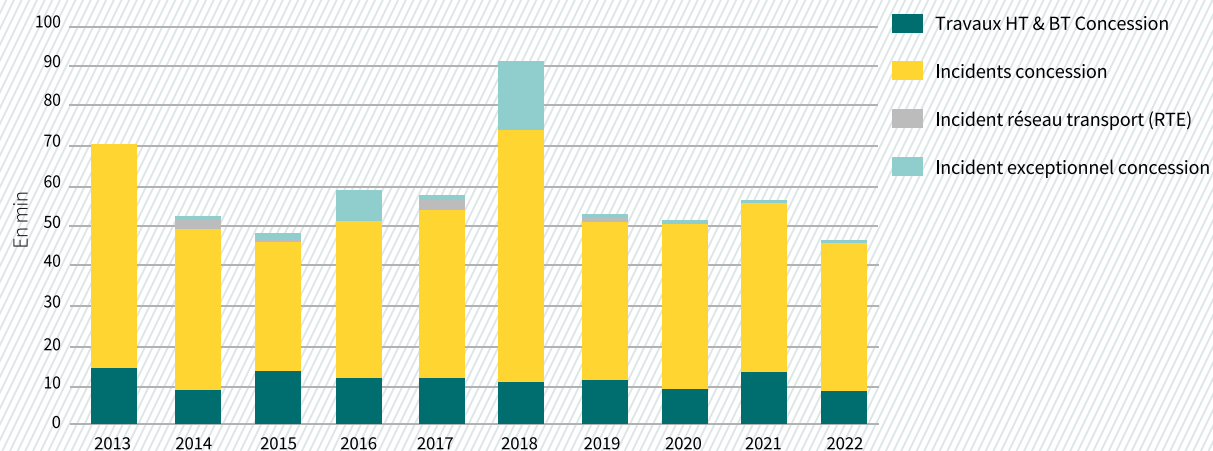
Les services d'Enedis ont bien pris conscience des enjeux et des objectifs du SEY, ceux-ci ayant bien été clarifiés et intégrés lors de la précédente mission de contrôle. Ce 2^{ème} exercice a été une réussite dans la quantité et qualité des échanges entre le concédant et le concessionnaire.

Enfin, les orientations du contrôle 2023 sur les données 2022 permettront d'établir le point d'étape à fin 2022, ce qui servira au démarrage des négociations du 2nd PPI pour la période 2025-2029.

POINT FORT

I Un critère B perfectible mais qui s'améliore

Évolution du critère B TCC SEY



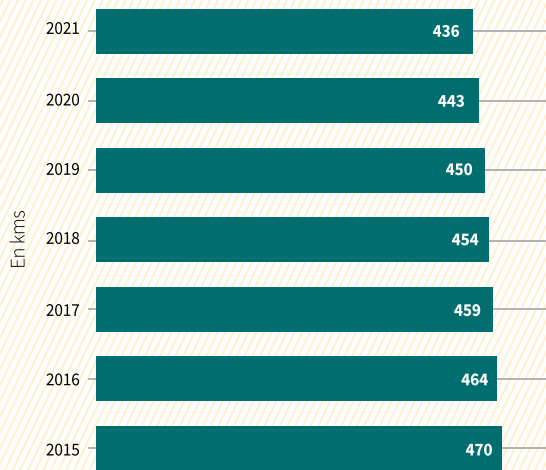
Le diagnostic porté en 2018 était alarmant au vu de la forte augmentation. Toutefois, la tendance s'est améliorée de 2019 à 2021 et plus nettement en 2022.

La mise en œuvre des trois premières années du 1^{er} PPI sur les zones « accidentogènes » semble porter ses fruits !



POINT D'ALERTE

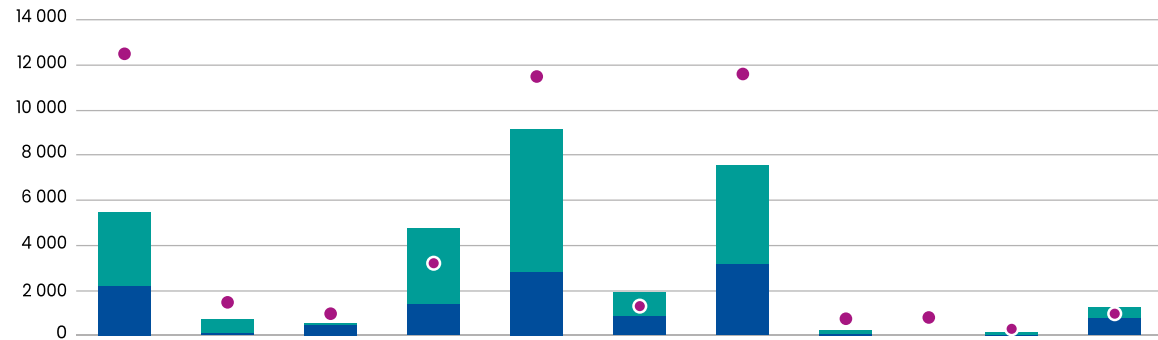
Le linéaire de réseau aérien nu baisse très peu



Le stock de réseau aérien BT nu ne diminue que d'environ 1,6%/an. Ce réseau accidentogène et dont l'âge moyen est de plus de 60 ans nécessite une réelle action du concessionnaire. A ce rythme, il faudrait encore plus de 60 ans pour résorber le stock des 436 km.

À cela s'ajoute le stock des provisions pour renouvellement constituées pour ces ouvrages qui n'est pas utilisé par Enedis : 7,7 M€ à fin 2021 en baisse de seulement 0,3M€ depuis 2019

ZOOM SUR



L'avancement de l'objectif financier du PPI en K€

Le suivi de la réalisation de la 2nde année du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) a constitué l'axe fort du contrôle 2022 pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé.

Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY un contrôle précis des travaux réalisés sur son territoire.

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation

Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il sera essentiel de consommer les 1,1 M€/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet **objectif requiert une parfaite planification** et une **coordination étroite entre le SEY et les collectivités** « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- À hauteur des 60% qui leur incombent pour le réseau électrique (hors reversement R2) ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et télécommunication).

REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

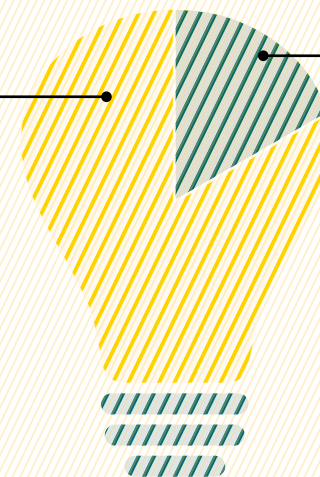
I REDEVANCE R2 2022

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2022

96
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

5 500 532 € HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

1 628 655,97 € HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2022

(délibération du 6 octobre 2022)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

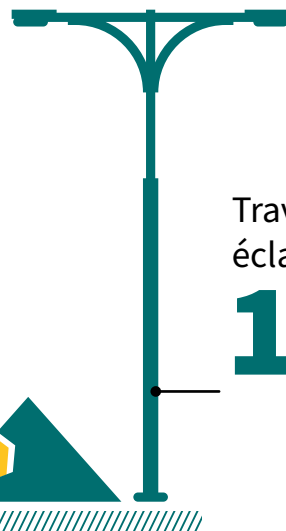
Travaux sur le réseau
électrique

35%



Travaux sur le réseau
éclairage public

14%



L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant HT des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2022, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 4 février 2022 pour un montant de travaux de 4 026 185 € participant ainsi à 41 opérations.



ZOOM

SUR CHANTIER

I Enfouissement des réseaux sur la commune des Clayes-Sous-Bois

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (SQY) a réalisé l'enfouissement des réseaux sur 2 rues sur la Commune des Clayes-sous-Bois : l'Avenue Parmentier et l'Avenue de la Bienfaisance.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom. De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mâts équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie. La SQY a ensuite réalisé une requalification des rues, rénovant les trottoirs et la voirie dans son intégralité.



LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2022). En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que celles des communes de moins de 2 000 habitants. La taxe de la commune de Bonnelles est gérée par le SEY depuis le 1^{er} janvier 2021.

La TCCFE est prélevée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers (particuliers et professionnels) puis reversée au SEY pour 121 communes en 2022. Le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle est appliqué un coefficient fixé par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes.

Chaque trimestre le SEY reverse aux communes, après contrôle, **l'intégralité des montants perçus, déduction faite des frais de gestion fixés à 0,6%**. En 2022, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à **2 749 K€**, dont **2 731 K€** ont été reversées aux communes.

I LE RÔLE DU SEY AVANT LA RÉFORME

- Collecte et exploitation des données trimestrielles fournies par l'ensemble des fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire du SEY

| 4 fournisseurs en 2012 | 42 fournisseurs en 2022 |

- Vérification de tous les éléments de la déclaration. *En tant qu'AODE, le SEY peut **comparer les données transmises** par les fournisseurs avec les états des volumes acheminés communiqués par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, mais également **identifier de nouveaux fournisseurs actifs** sur le territoire.*
- Compilation pour chaque commune des montants déclarés par chaque fournisseur et versement trimestriel de la taxe revenant à chaque commune

| 2,7 M€ reversés aux communes en 2022 |

- Redressement des fournisseurs via des demandes de régularisation suite à des erreurs ou des oublis de déclaration.
- Contrôle annuel de cohérence entre les données déclarées par les fournisseurs et les données d'acheminement remontées par le gestionnaire de réseau.



I 2023 : LA RÉFORME DU RÉGIME DE TAXATION DE L'ÉLECTRICITÉ

À compter de 2023, le recouvrement de la taxe sera de la compétence des services fiscaux.

En effet, afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, la contribution au service public d'électricité (CSPE) parfois nommée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) sont regroupées depuis le 1er janvier 2023 pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques.

Aussi, jusqu'à présent, les tarifs des TCCFE et TDCFE étaient modulés localement, en contradiction avec le droit communautaire. Un taux unique national est désormais fixé à 8,5 à compter de 2023.

Au second semestre 2023, le montant annuel de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) sera notifié au syndicat pour les communes de moins de 2 000 habitants ayant transféré leur compétence d'AODE au SEY et pour la commune de Bonnelles. La notification se fera par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. L'arrêté comprendra une annexe avec la ventilation de la part par commune.



Le SEY procèdera au reversement à chaque commune du produit de la taxe pour l'année 2023 (déduction faite des frais de gestion de 0,6 %), **en deux fois et non plus par trimestre comme auparavant.**

À compter de 2024, le montant versé correspondra au produit perçu l'année N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre de la commune entre les années N-2 et en N-3 et l'évolution de l'indice IMPC hors tabac entre les années N-1 et N-2.

Par ailleurs, il est à noter que des régularisations sont opérées au cours de l'année 2023 par les fournisseurs sur des consommations antérieures à 2023. Le SEY procèdera au reversement du produit de la taxe à régulariser en fin d'année 2023, une fois que toutes les régularisations auront été déclarées.

Le SEY et sa fédération nationale, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) restent particulièrement attentifs à d'éventuelles évolutions à venir, notamment sur les modalités de calcul après 2023.

À noter :
le 4^{ème} trimestre 2022 a fait l'objet d'un mandatement en 2023.

LISTE DES 42 FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

- ALPICQ
- ALTERNA / SOREGIES
- ANTARGAZ
- BUDGET TELECOM
- EDF
- ELECOCITE
- ENALP
- ENERCOOP
- ENERGEM
- ENGIE
- ENI GAS POWER FRANCE (ex ALTERGAZ)
- GAZ EUROPEEN / GAZ DE PARIS
- GAZEL ENERGIES
- SOLUTIONS (Ex UNIPER)
- GAZELEC ENERGIES DU SANTERRE
- GEDIA
- GEG SOURCES D'ENERGIES
- GREENYELLOW
- HYDROPTION
- IBERDROLA
- ILEK
- JOUL EKWATEUR
- LLUM ENERGIE CATALANE
- NLG URBAN SOLAR ENERGY
- OHM ENERGIE
- OUI ENERGY
- OVO ENERGY
- PRIMEO (ex ENERGIES LIBRES)
- PROXELIA
- SAS E PONGO
- SELIA SEOLIS
- SOWATT (ELECTRICITE DE SAVOIE)
- SOWEE
- SIPLC (SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC)
- SYNELVA
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- UPLE ENERGIE D'ICI
- VATTENFALL
- VOLTERRES
- WEKIWI
- XELAN (PLUM ENERGIE)



**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

91
communes

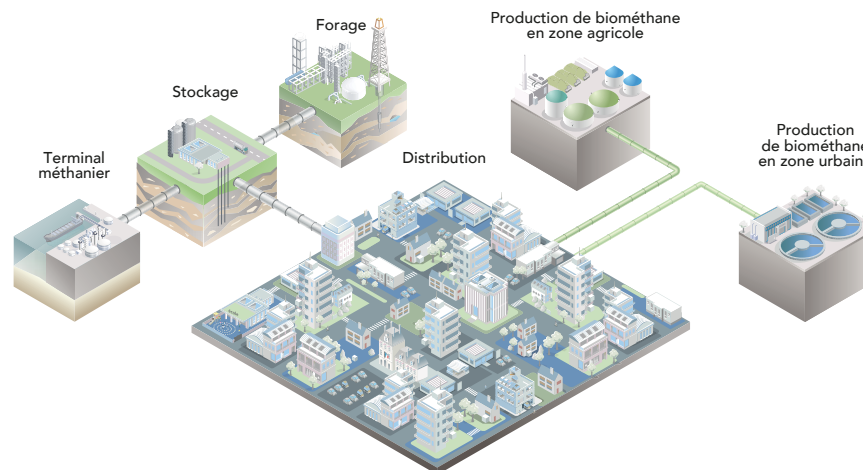
118 445
abonnés

1 749 km
de réseau de gaz

33,4 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement

2 362 GWh
acheminés

I LA CHAÎNE GAZIÈRE



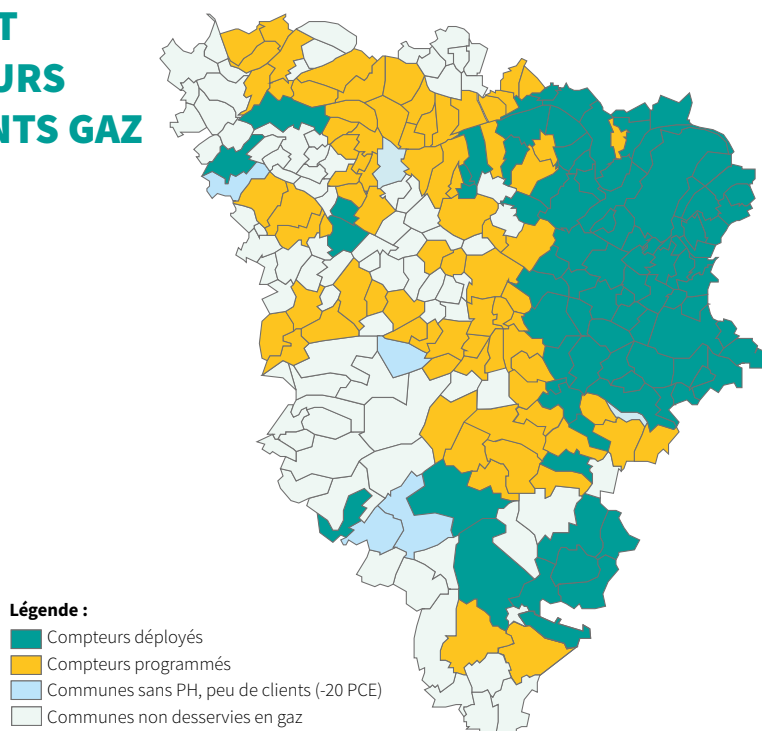
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2022	2021	2020
Longueur totale des canalisations	1 749	1 738	1 728
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	103	106	108
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 645	1 632	1 619
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 192	1 179	1 163
Acier	530	532	536
Autres matériaux	27	27	28

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2022	2021	2020
Postes de détente réseau	174	172	165
Robinets de réseau	1 057	1 016	1 033
Branchements collectifs	7 049	7 408	7 015

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2022	2021
Nombre total d'incidents	
1 893	2 081



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite		Fuite de gaz sans incendie ni explosion		Incendie et/ou explosion		Autres natures	
473	497	981	1 195	225	245	214	144

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF		Ouvrages exploités par GRDF		Autres sièges	
390	425	1 260	1 407	243	249

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchement individuel ou collectif	
30	18	864	920
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
239	245	5	4
Autres ouvrages exploités par GRDF			
122		109	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
64	48	72	110
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
2	1	14	7
Environnement		Matériel	
23	23	1 079	1 218

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

2 687	4 221
--------------	--------------

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2021 2022

5 541 → 5 364

DÉPANNAGE

2021 2022

3 142 → 3 254

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2021 2022

2 399 → 2 110

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2021 2022

2 220 → 1 893



STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF



37

stations publiques GNV ouvertes

Légende

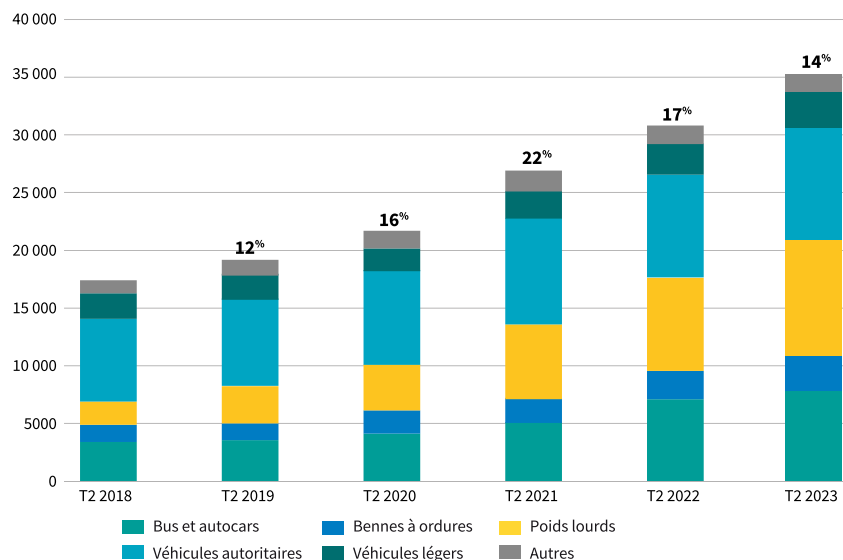
○ Stations en service

● 6 stations GNL-C

● 28 stations (Bio)GNC

● 3 stations (Bio)GNC GNL

Évolution des immatriculations GNV en France



% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)

Source : <https://gnv-grtgaz.opendatasoft.com/pages/observatoire/>, août 2022 (mise à jour trimestrielle)
Vigie GNV Île-de-France - Août 2022



I LE BIOMÉTHANE



50

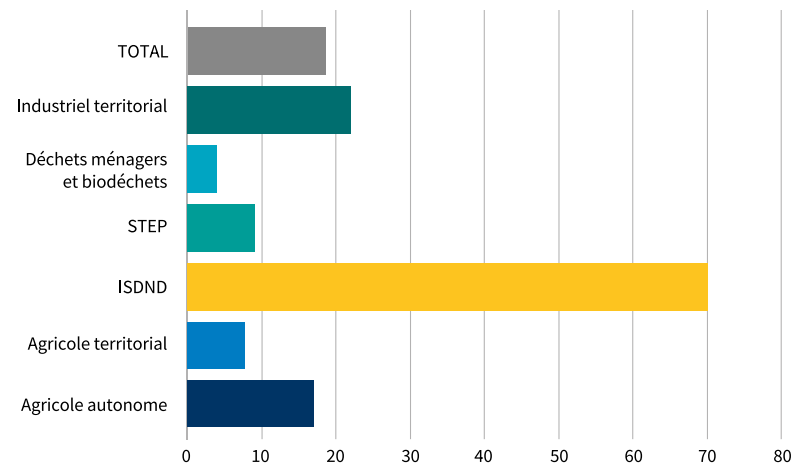
sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz

Légende

- Site de méthanisation agricole
- Centre de stockage de déchets
- Site de méthanisation territoriale
- Station d'épuration

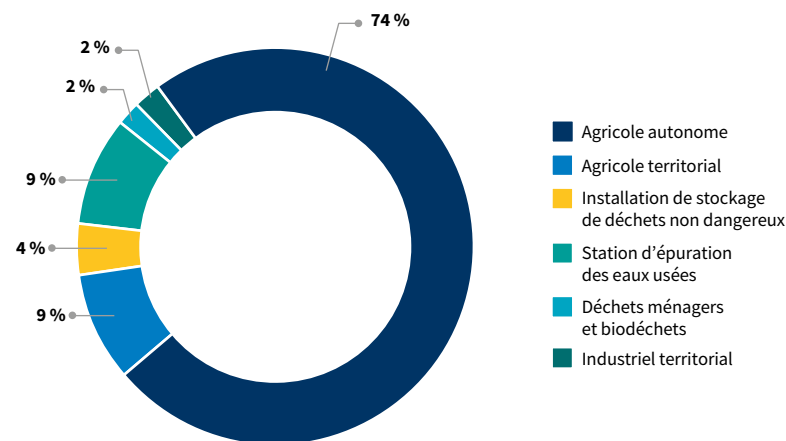
03 Juillet Hypothèses : 8200 heures de fonctionnement en année pleine. Consommation moyenne annuelle d'un logement neuf = 4 MWh/an ; d'un bus roulant au bioGNV = 250 MWh/an.
 Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Juillet 2023

I Capacité moyenne des sites en injection - Île-de-France



Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Juillet 2023
 Externe GRDF

I Typologie des sites en injection en nombre - Île-de-France





**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHATS GROUPÉS

ÉLECTRICITÉ

GAZ

170

103



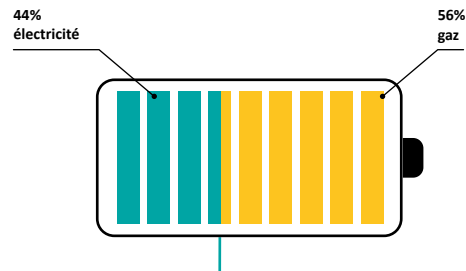
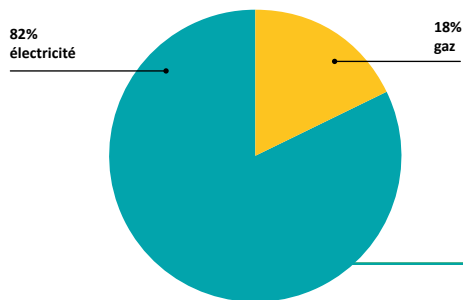
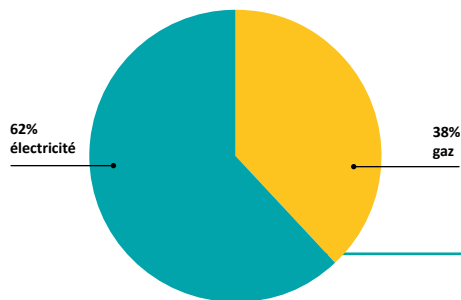
3 922

837



97

122



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



Continuité dans le suivi du second marché subséquent pour la période de fourniture allant du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Grâce à la consultation de fin 2020 et compte tenu du contexte, le SEY a choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) plus compétitive qu'une offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché (35% du volume).

Cette stratégie ainsi que le dispositif ARENH+, mis en place par le gouvernement, a permis au SEY d'obtenir pour ses adhérents un prix fixe sur l'année 2022 et en légère hausse par rapport à 2021 (+9,9%).

Le groupement du SEY a passé l'année 2022 en minimisant l'impact du marché notamment sur le deuxième semestre 2021.

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles compte tenu de l'évolution des prix en 2021.

Courant 2022, le marché d'achat groupé d'électricité a été remis en concurrence pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023.

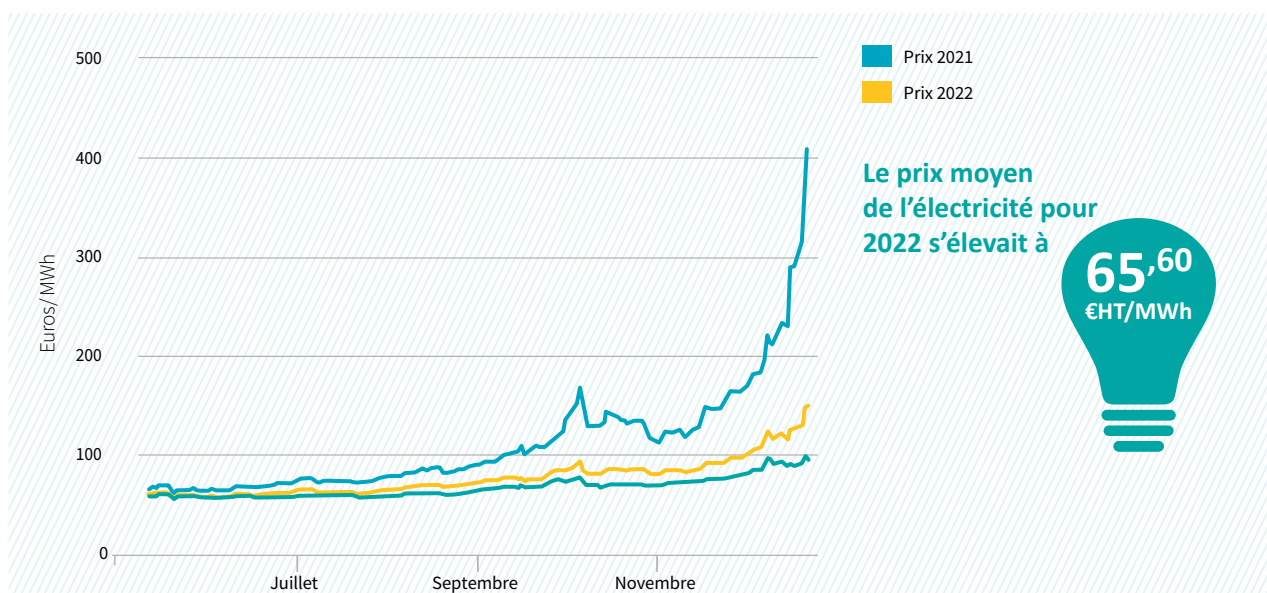
Ce nouveau marché ne comporte plus qu'un lot unique qui regroupe l'ensemble des profils de contrats - C2, C3, C4 et C5 – et qui a été attribué à



Comme toujours, toutes vos demandes (interface client/fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement...) peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

Bien entendu, les services du SEY et plus particulièrement Monsieur Aurélien MOREAU reste à votre disposition en cas de difficultés.

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.



LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ

Continuité dans le suivi du second marché subséquent pour la période de fourniture allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Après des prix historiquement bas liés à la crise sanitaire de 2020, les températures relativement clémentes sur les deux derniers hivers et le ralentissement économique, la hausse du marché du gaz connaît des records sans précédent en 2022, liée à différentes raisons : reprise économique et surtout tension politique entre la Russie et l'Ukraine.

Sur l'ensemble pour l'année 2022, l'impact de la hausse des prix du marché a été fortement atténué pour l'ensemble des communes.

Pour les compteurs GI
(relève mensuelle)

29€/MWh
Prix moyen

Pour les compteurs à 14 chiffres
(relève semestrielle)

14,35€/MWh
Prix fixe

La stratégie d'achat mise en place par le SEY a atténué fortement l'impact financier pour l'ensemble des communes pour l'année 2022.

- Pour les compteurs à relève semestrielle (PCE à 14 chiffres) 100% du volume a été sécurisé à un prix attractif.
- Pour les compteurs à relève mensuelle (GI) 50% du volume a été sécurisé, ils ont donc été partiellement impactés par la volatilité du marché.

Courant 2022, le marché d'achat groupé de gaz a été remis en concurrence pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau marché a été attribué à



espace-marchepublic@engie.com
09.69.36.54.33

Toutes vos demandes (interface client /fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement ...) peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

Les services du Sey, et particulièrement Vinciane Authelet, restent à votre disposition en cas de difficultés.

Le groupement de commandes du SEY a permis de limiter les impacts de la volatilité du marché du gaz en 2022, ce qui montre encore une fois la pertinence du groupement.

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles : une économie de 2,654 Millions d'euros par rapport au prix du marché.

BiLL-e



Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.





UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.



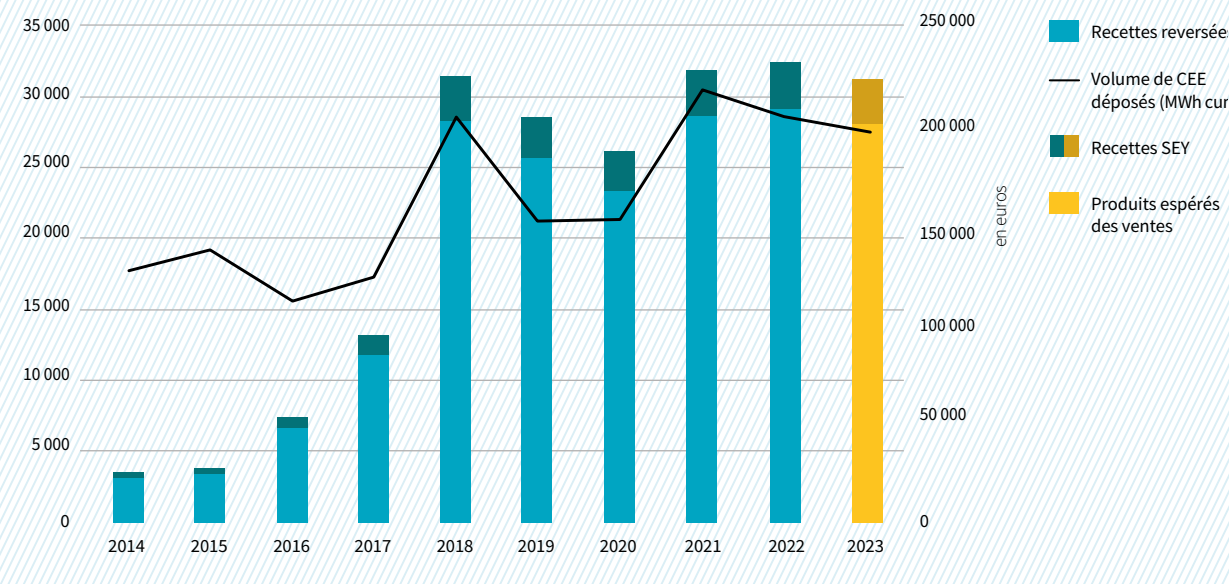
ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **200,1 GWh cumac de CEE ont été valorisés et vendus pour un montant global d'un peu plus de 1 200 K€.**

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes



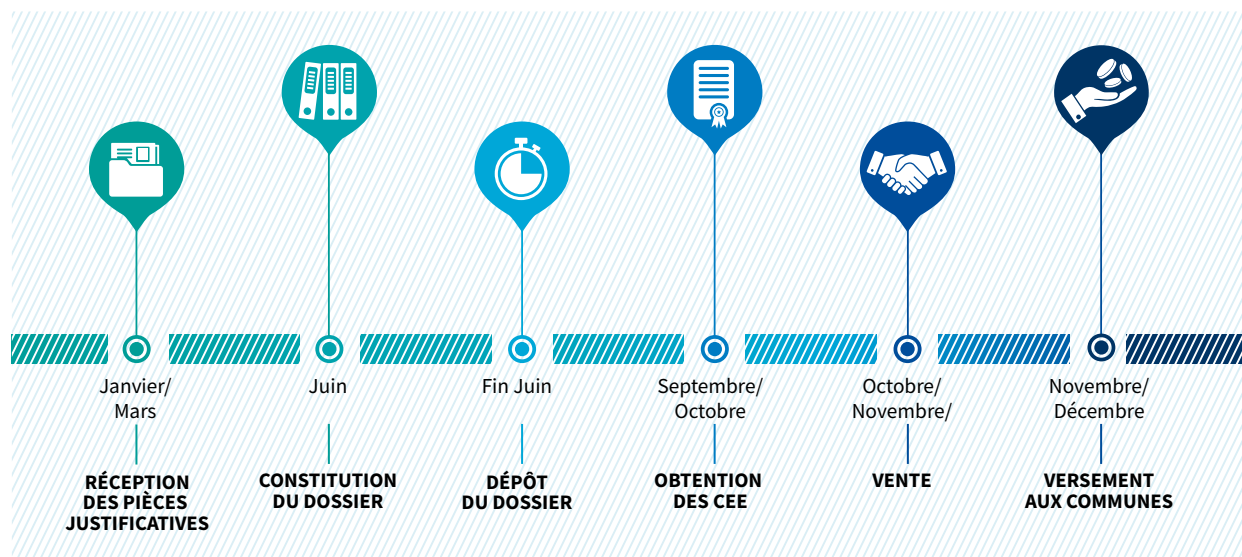


Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant avril les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2021, 17 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 98 opérations représentant 28,7 GWh. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE qui évoluaient à la baisse fin 2022, la vente n'est intervenue qu'en 2023.

Comme à son habitude, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur le site internet du SEY. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^e période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025) a également été réalisée.



L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parc Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.



14 communes
sous convention ont bénéficié
de l'aide du SEY :

- Bouafle
- Brueil en Vexin
- Evécquemont
- Gaillon
- Jambville
- Le Tremblay sur Mauldre
- Mézières sur Seine
- Mézy sur Seine
- Morainvilliers Bures
- Rochefort en Yvelines
- Rosny sur Seine
- Toussus Le Noble
- Vaux sur Seine
- Villennes sur Seine

29 000 €
d'aide versée par le SEY

Aide portée à **4 000 €** pour
les conventions signées en 2022.





**LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leurs démarches et la rencontre des élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.

Au-delà de la gestion des travaux de construction, de l'exploitation et de la maintenance des installations pendant 20 ans, le SEY devient un producteur d'énergie local. Ainsi l'énergie produite sera

vendue dans le cadre d'une boucle locale à ses membres adhérents.

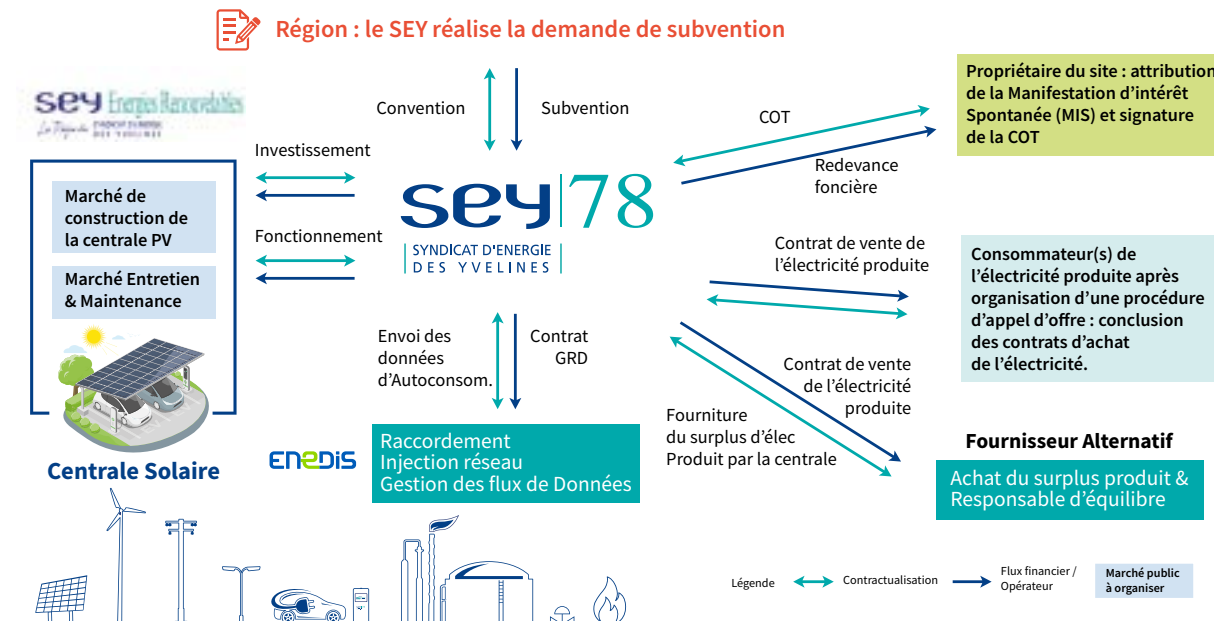


ZOOM SUR

I Le 1^{er} projet de SEY EnR

Le SEY a remporté sa première mise en concurrence en étant attributaire de la Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) de la Ville de Poissy pour la réalisation d'un projet d'ombrière solaire de 250 kWc, soit 1250 m² sur le parking du Gymnase M. Cerdan. La Convention d'Occupation Temporaire (COT) a été signée dès le début 2023. La production annuelle de cette centrale est estimée à plus de 237 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une cinquantaine de foyers.

Ce projet a fait également l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France qui soutient ce type d'opération.





ÉCOMOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »

I DONNÉES CLÉS

4 789 Abonnés Seymaborne



39 537 Transactions



211 min

Durée moyenne par session normale



2 454 Badges distribués



3,43 € Revenus moyen d'une session sur borne normale*



12,74 kWh

Consommation moyenne d'une session sur borne normale*



* Hors confinement



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

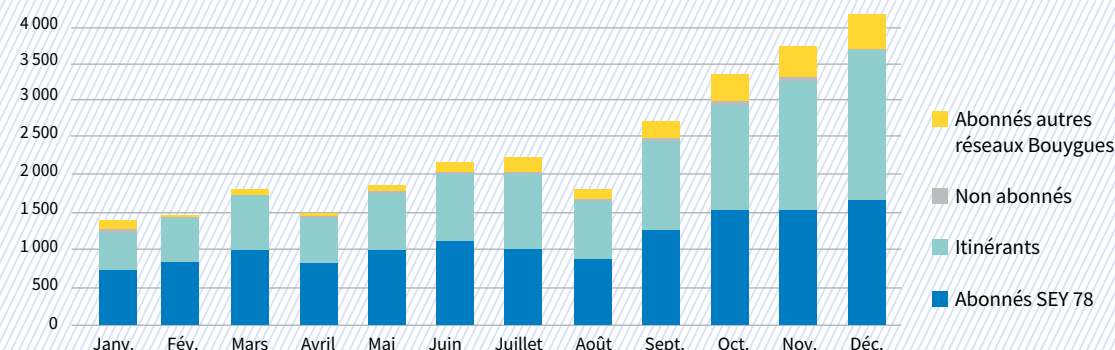


Pour **répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire**, le Syndicat d'Énergie des Yvelines a ainsi développé un vaste programme de bornes de recharge de véhicules électriques : le réseau « SEY ma borne ».

Ainsi, depuis 2019, le SEY a déployé le réseau « SEY MA BORNE » qui comporte aujourd'hui près de 130 bornes sur 58 Communes. Il est à noter que depuis le 1^{er} novembre 2022, la Communauté Urbaine GPS&O a repris la gestion des bornes situées sur son territoire, ces bornes ne font donc plus partie du réseau du SEY.

En 2022, afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, le SEY a décidé de demander aux communes qui le souhaitent de transférer au SEY leur compétence IRVE. Ainsi, pour les communes ayant transféré cette compétence, le SEY prend en charge les frais de fonctionnement des bornes déjà existantes ainsi que les frais d'investissement et de fonctionnement des nouvelles bornes installées à partir du 1^{er} janvier 2023 sur ces communes. Pour cela, le SEY a fait réaliser un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui a été déposé en préfecture et validé.

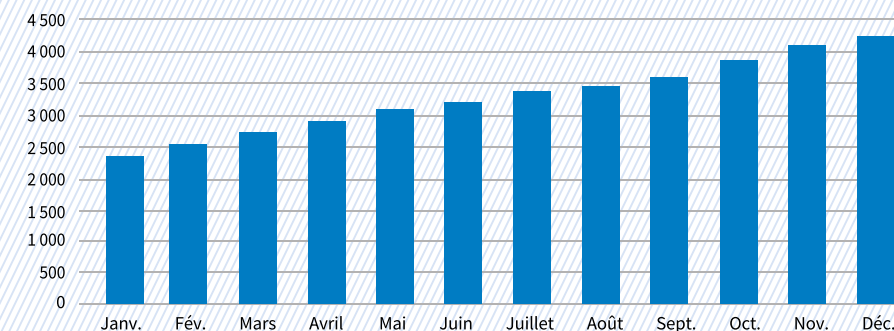
NOMBRE DE SESSIONS



Décembre 2020
Environ 1 600 sessions

Décembre 2021
Environ 4 200 sessions

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS





CHIFFRES CLÉS DES IMMATRICULATIONS - DÉC. 2022

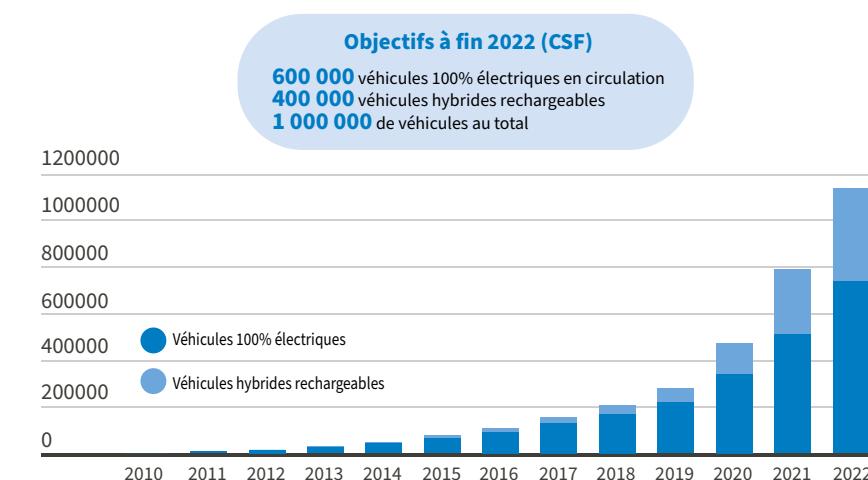
	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Immatriculations décembre 2022	27 881 (+ 13,1 %)	14 580 (- 6,3 %)	42 461 (+ 5,6 %)
Total 2022	219 755 (+ 26,1 %)	127 110 (-10,4 %)	346 865 (+ 9,8 %)

RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2022 (VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)

- **42 461** véhicules électriques et PHEC immatriculés en décembre 2022 en France
- **22,2 %** de parts de marché
- **+ 5,6 %** par rapport à décembre 2021

Source : Avere-France / AAA Data

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



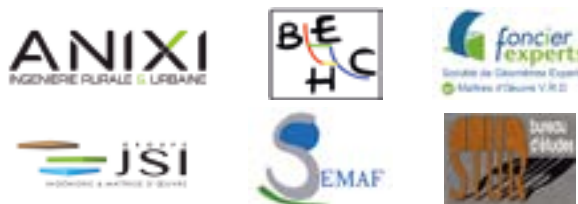
I L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY.

Le SEY a lancé en 2020 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :



Ces 6 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat en mars 2021. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés. Les tarifs des Bureaux d'Études sont disponibles sur demande aux services du SEY.

I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Certains enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante, rendant complexes, voire dangereux, les travaux de voirie. Afin d'aider les collectivités chargées, sur le domaine public, de procéder à des opérations de détection d'amiante, désormais obligatoires, le SEY, en collaboration avec deux autres syndicats d'énergie, ont lancé un groupement de commandes.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie. Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Sigeif, le Sdesm (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le Sey78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de deux cents collectivités y ayant répondu favorablement.

Le premier marché attribué le 09 Juillet 2019 à la société DOMOBAT est arrivé à échéance en juillet 2023. Un nouveau marché a été lancé et sera attribué en octobre 2023.





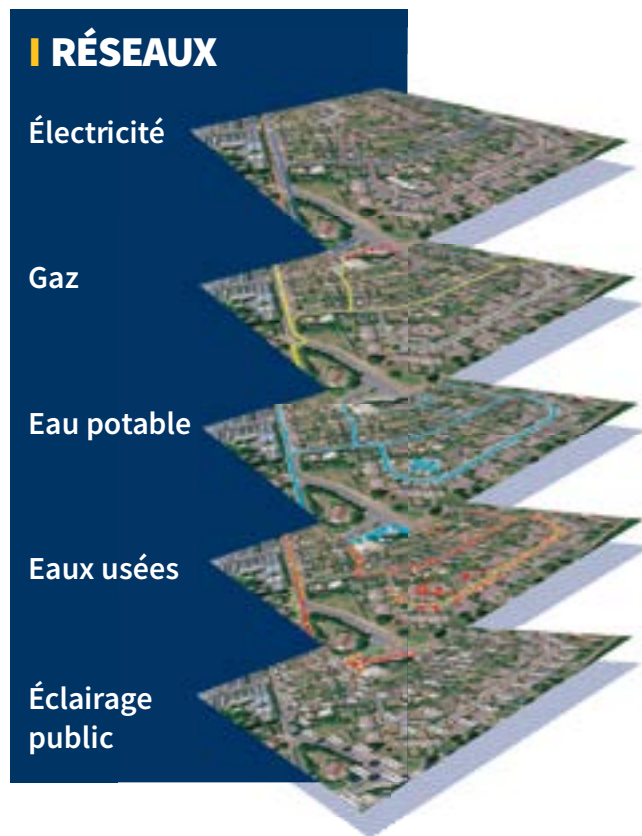
SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz

pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

De plus, bientôt, une base est en cours de création pour intégrer le réseau d'éclairage public sur le Portail Cartographique.



LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

I LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 201 communes (1 031 860 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achat groupé d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

I LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *88 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS				
		SIERTECC	RAMBOUILLET TERRITOIRES	SIRE	SAINT QUENTIN EN YVELINES	SEINE SAOÛRE
201 communes	88	14	31	7	5	56
1 031 860 habitants	364 762 h	245 574 h	29 002 h	20 292 h	82 794 h	289 436 h
Nb dél Tit ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Sup ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Tit GAZ = 53	35	0	0	0	3	15
Nb dél Sup GAZ = 53	35	0	0	0	3	15



LE BUREAU

LE COMITÉ

Le 1^{er} Comité post-élections s'est réuni le 5 novembre 2020 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Laurent Richard a été réélu Président du SEY pour la nouvelle mandature 2020-2026.

Comptant 6 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau était initialement composé de 30 membres chargés d'assister le Président dans la gestion du syndicat. Au cours de l'année 2022, 1 Vice-Président et 3 assesseurs ont démissionné.

LES VICES PRÉSIDENTS

LE PRÉSIDENT



Laurent RICHARD

Président du SEY

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental



Benoît PETITPREZ

1^{er} Vice-Président
Rambouillet



Vincent MEZURE

2^{ème} Vice-Président
Bougival



Charles PRELOT

3^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Henri-Pierre LERSTEAU

4^{ème} Vice-Président
Plaisir



Christophe MOLINSKI

5^{ème} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Eric MARTIN

6^{ème} Vice-Président
Montainville



Michel CARRIÈRE

7^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO

8^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Dominique TURPIN

9^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI

10^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Benoît BOUHEBEN-DEMAY

11^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUC

12^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



LES ASSESSEURS



Micha ACKERMANN
Assesneur
Chavenay



Cédric AOUN
Assesneur
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCHLLIGA
Assesneur
Sartrouville



Bertrand COQUARD
Assesneur
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Sandrine DOS SANTOS
Assesneur
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Assesneur
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Assesneur
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
Assesneur
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Christine HERREBRECHT
Assesneur
Houilles



Stéphane JEANNE
Assesneur
GPS&O
Oiville-sur-Montcient



Didier MARTINEZ
Assesneur
GPS&O
Porcheville



Jean-Michel THIRANT
Assesneur
Mareil-Le-Guyon



Guy YVART
Assesneur
Dammartin-En-Serve



COMITÉ

- 10 février
- 10 mars
- 6 octobre

BUREAU

- 4 février
- 4 octobre

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2022 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

COMMUNES au 31/12/2022	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Philippe BOUHELIER	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Thierry NIGON	Jean-Bernard HETZEL
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES		Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoit DESMOUSSEAUX	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Schéhérazade DENIARD	Pierre BARD-MALHOUITRE
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VESGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Jean-Paul BARON (Maire)	Absence de nomination
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE		Patrice LEMAIRE
GALLUIS	Georges WILLEMOT	Annie LOBSTEIN
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Philippe ENARD	Michel SECONDAT
GOMMECOURT	Gérad SOLARO	Arnaud THOMAS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Benjamin MASI	Jean-Philippe DUPUY

COMMUNES au 31/12/2022	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GROSROUVRE	Paul STOUDEUR	Isabelle RAMAIN-SOUDANNE
HERBEVILLE	Roger HENEULT	Gérald DEROUET
HOUILLES	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Willy BOYÉ	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Agnès BUSQUET	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	Nicole GAUTIER	Romarc LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Thierry BIORET	Alain MOLL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Luc LACHETEAU	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMBOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES		Christian PUPPINCK
LOUVECIENNES	Marc RICHARD	Murielle CHARLES-BERETTI
MARCQ	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Lionel LIOTIER	Jean-Bernard BISSON
MAREIL-SUR-MAULDRE	Frédéric MUSILLAMI	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Jean-Guillaume DATIN
MAULE	Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE	George LEMONNIER	Grégory ROBERT
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELLE
MONTCHAUVEY	Thierry GIRAUDIER	Thibaud CATALAN
MONTFORT-L'AMAURY	Jean-Claude CAIN	Patrick LEMAÎTRE
MULCENT	Bruno LEFRERE	Brice CHAPPEY



Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
leur collectivité à l'électricité et au gaz

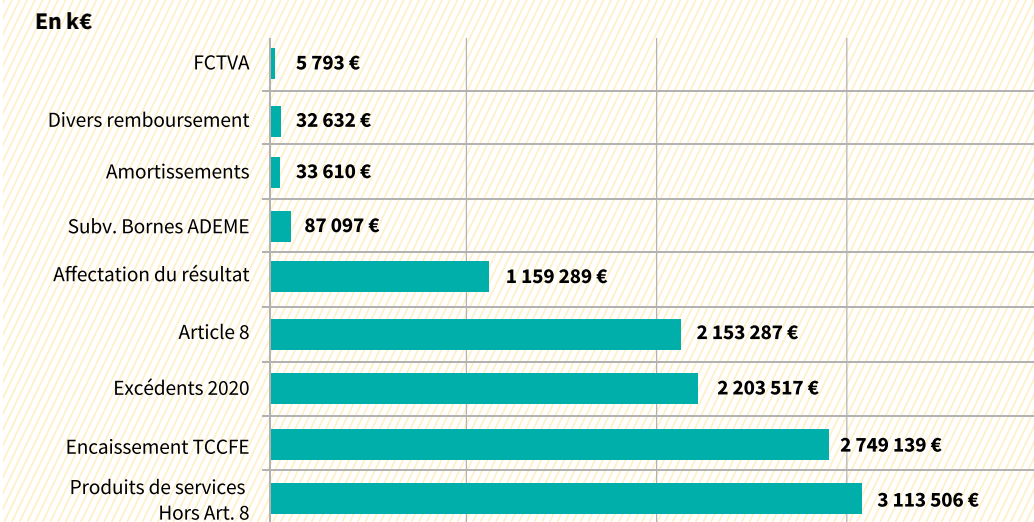


COMMUNES au 31/12/2022	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVERY	Jean-Luc MAILLOC
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leila YOUSSEF	Marie RICART
RENNEMOULIN	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
ROSAY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Michel JOLLY	Thierry FARROUX
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
SAINT ILLIERS LA VILLE	Sylvain DANIEL	Philippe SALGADO
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-REMY-L'HONORE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoit BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
SAULX-MARCHAIS	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SEPTEUIL	Franck ROUSSEAU	Valérie TETART SALMON
SONCHAMP	Luc JANOTTIN	Frank POULON
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THOIRY	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
TOUSSUS-LE-NOBLE	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
VICQ	Heraldo VILLEGAS	Yann ROBERT
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE	Patrick BOURDEAUX
VILLIERS-ST-FREDERIC	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

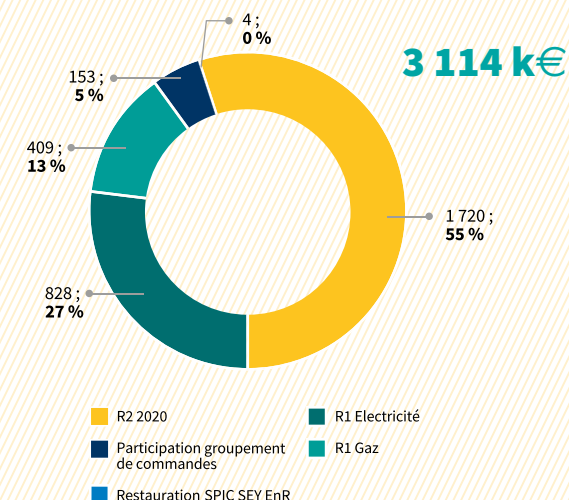
EPCI au 31/12/2022	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Laurent BLANCQUART Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Clara BERMANN Stéphane JEANNE Joël MARIAGE Didier MARTINEZ Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Maël WOTIN Dominique TURPIN Lionel WASTL	Maurice BOUDET Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Edwige HERVIEUX Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUGH Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2022

LES RECETTES 2022



Détails des produits des services :



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) : En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes : Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achat d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents

La Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.

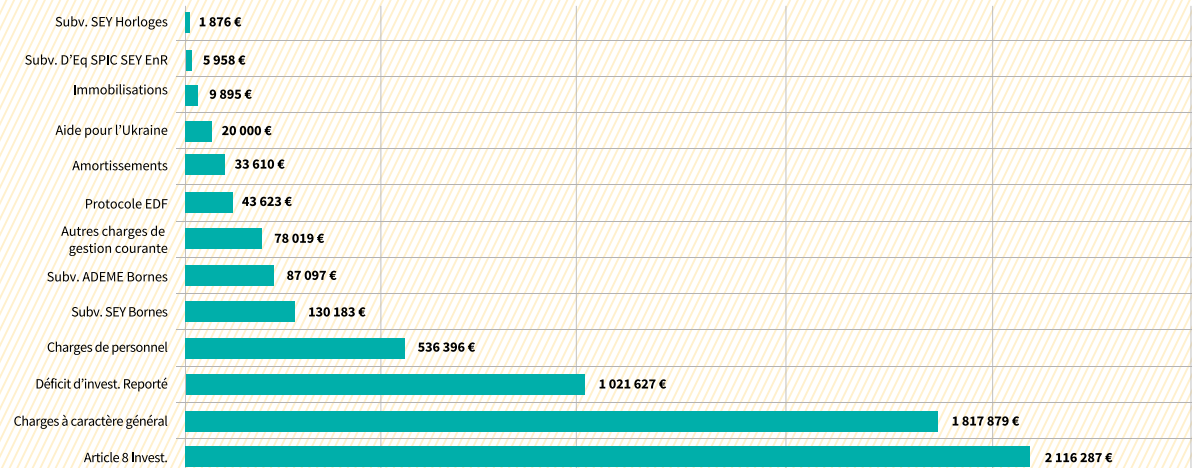
Les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 ont été votés en séance le 14 mars 2023 :

	Résultat d'exercice 2022	Excédents 2021 reportés	Résultat cumulé au 31/12/2022
Fonctionnement	666 299,39	2 203 517,16	2 869 816,55
Investissement	1 056 738,26	-1 021 627,43	35 110,83
Résultat au 31/12	1 723 037,65	1 181 889,73	2 904 927,38



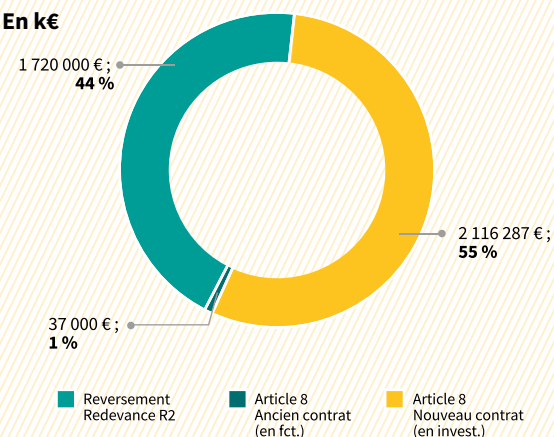
LES DÉPENSES 2022

En k€



Détail R2 / Article 8

En k€



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général : Elles regroupent les charges de structure (achat d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de **10 %** des dépenses de fonctionnement en 2022.

De l'atténuation des produits : Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles : Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles : Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	2020	2021	2022
Mandats de dépenses	1 162	1 257	1 307
Titres de recettes	962	570	631
TOTAL	2 124	1 827	1 938
Variation 2019/2021		-8,76 %	

La baisse du nombre de titres en 2021 s'explique par un regroupement des titres de TCCFE par fournisseur au lieu d'un titre par commune pour certains.

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

NOUVEAUTÉ 2022

Généralisation de la solution mutualisée de facturation CHORUS PRO

RAPPEL BUDGET 2022

	Dépenses/Recettes
Fonctionnement 2022	10 960 000 €
Investissement 2022	4 704 000 €
TOTAL	15 664 000 €



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :



LES RESSOURCES HUMAINES

I UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Aurélien Moreau
Contrôle de concession
Électricité, MDE et EnR
Technicien principal



Vinciane Authelet Champol
Juridique et Partenariat
Attaché



Denis Karm
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Michèle Gavois-Mage
Programmes de travaux,
redevances et CEE
Adjoint administratif
principal



Paulo Dos Ramos
Travaux et bornes de recharge
Technicien principal



Delphine Clairet
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



+ 1 ingénieur en chef de classe normale



Nadège Naëron
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif principal



Sibille ROUY
Assistante administrative
Adjoint administratif titulaire



I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

8 agents dont 5 titulaires et 3 contractuels

4 Femmes  **4 Hommes**

536 396 €
Charges de personnel

I RECRUTEMENT D'UN AGENT PERMANENT :

Madame Sibille ROUY, Adjoint administratif titulaire, a été recrutée depuis le 1^{er} septembre 2023 en tant qu'Assistante de gestion administrative. Elle va intervenir en appui administratif sur les missions techniques du Syndicat (bornes de recharge, solaire photovoltaïque, MDE...). Elle participera également à la communication du syndicat et notamment à la mise à jour du site internet www.sey78.fr, la création de supports de communication et la rédaction d'articles. Elle travaillait jusque-là en tant qu'Assistante de Direction au service Bâtiments de la Mairie de Maisons-Alfort (94). Toute l'équipe du SEY lui souhaite la bienvenue.

I COMMUNICATION



La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet.
www.sey78.fr

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : **accueil@sey78.fr**

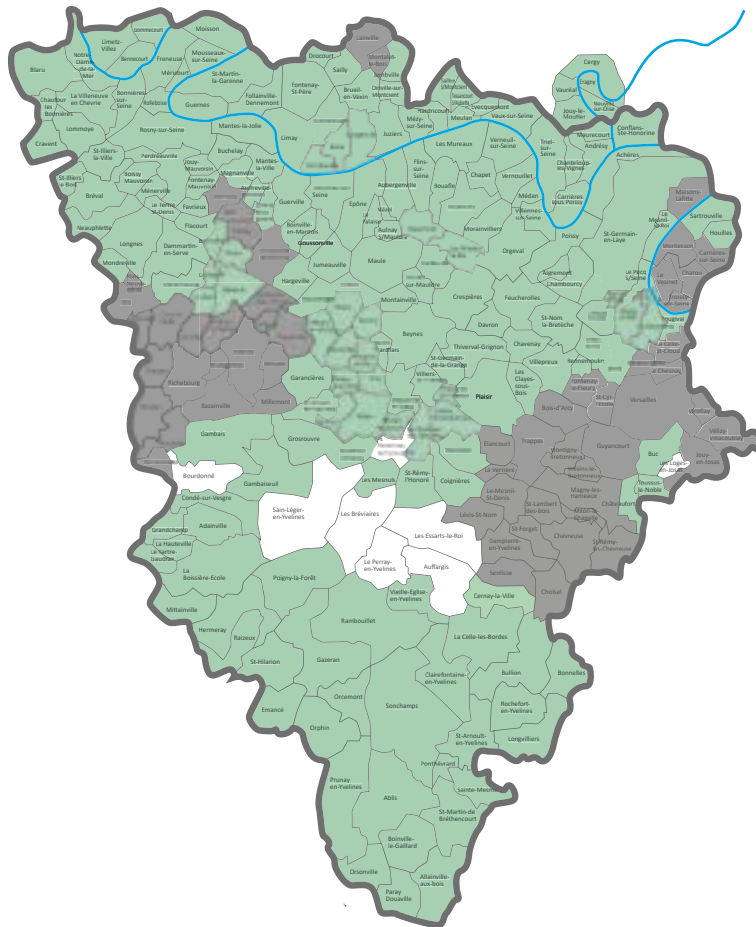
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.



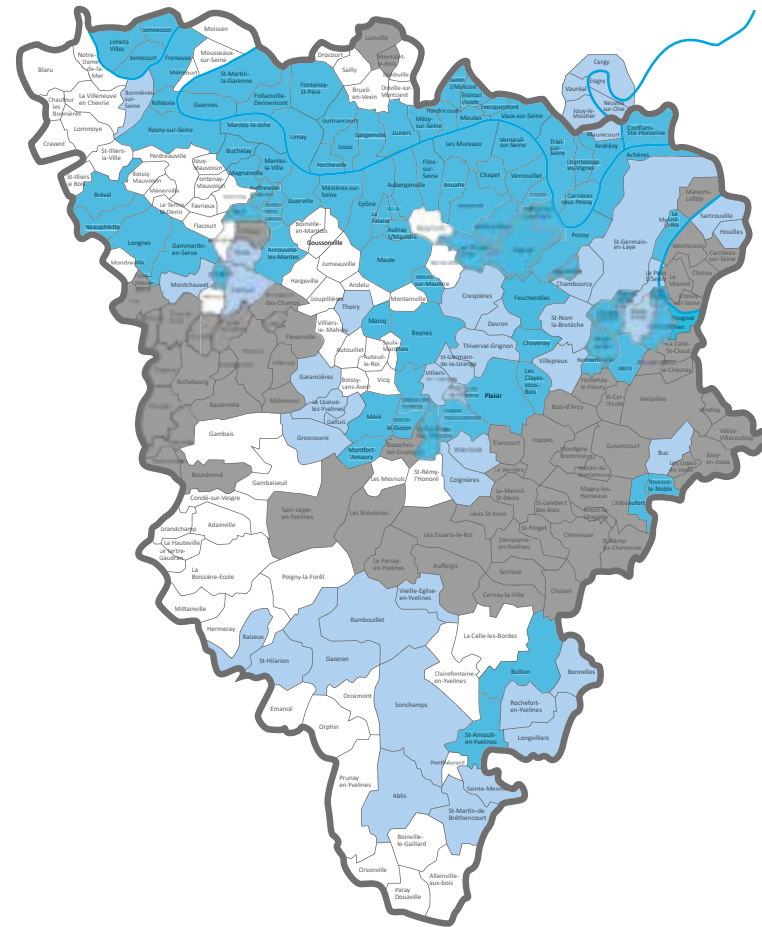
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

COMPÉTENCE GAZ



Communes desservies en gaz, appartenant au SEY :

- Adhérentes pour la compétence gaz
- Non adhérentes pour la compétence gaz

- Communes adhérentes à d'autres autorités concédantes ou indépendantes
- Communes non desservies en gaz



sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr